



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AUDE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 22 - JUIN 2019

PUBLIÉ LE 28 JUIN 2019

PRECTURE
- CABINET/SIDPC

SOMMAIRE

PREFECTURE

CABINET/SIDPC

Arrêté préfectoral n° SIDPC-2019-06-25-01 portant approbation des conditions générales du plan de gestion du trafic Autoroutes A9 et A61

PRÉFET DE L'AUDE

Arrêté préfectoral n° SIDPC-2019-06-25-01 portant approbation des conditions générales du plan de gestion du trafic Autoroutes A9 et A61

Le préfet de l'Aude,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la route ;

VU le code de la voirie routière ;

VU la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de la modernisation de la sécurité civile ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 sur les libertés et responsabilités locales ;

VU la circulaire interministérielle du 1^{er} décembre 2006 du Ministère de l'intérieur, de l'aménagement du territoire et du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer relative à la gestion de la circulation routière et au traitement des situations de crise ;

VU le décret du 24 février 2017 portant nomination de M. Alain THIRION en qualité de préfet de l'Aude à compter du 20 mars 2017 ;

VU le décret du 17 novembre 2017 portant nomination de M. Claude VO-DINH en qualité de sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de l'Aude ;

Considérant que la sécurité des usagers de la route nécessite une coordination appropriée de la gestion du trafic routier sur les sections des autoroutes A9 et A61 situées dans le département de l'Aude, notamment en cas de crise de circulation routière ;

Considérant qu'en cas de perturbation importante, il est nécessaire de coordonner, au niveau départemental et dans le plus bref délai, entre l'exploitant des autoroutes A9 et A61 (Vinci Autoroutes), les collectivités territoriales concernées et les services de l'État, les mesures d'exploitation à mettre en œuvre sur les voies de déviation afin d'assurer une meilleure sécurité et une plus grande fluidité du trafic ;

Considérant qu'il est indispensable qu'en de semblables circonstances, des informations pertinentes et cohérentes soient délivrées au plus grand nombre d'usagers ;

Considérant que l'évolution du réseau routier dans le département de l'Aude nécessite une actualisation du Plan de Gestion du trafic de l'A9 et de l'A61 ;

Sur proposition de Mme la sous-préfète, directrice de cabinet,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1

Le plan de gestion de trafic concernant les sections des autoroutes A9 et A61 du département de l'Aude, joint en annexe du présent arrêté est approuvé et immédiatement applicable.

ARTICLE 2

Dans le cadre de ce plan, le préfet de l'Aude est notamment chargé :

- d'organiser, en liaison avec les préfets de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales et de la Haute-Garonne, si nécessaire, la collaboration de l'ensemble des services impliqués : gendarmerie, police nationale, services de secours, conseil départemental, société concessionnaire des autoroutes A9 et A61 (Vinci Autoroutes) et toutes autres collectivités,
- de coordonner pour le département de l'Aude la mise en œuvre des mesures prévues dans ce plan,
- de s'assurer de la bonne information des usagers de la route par les moyens existants les plus appropriés.

ARTICLE 3

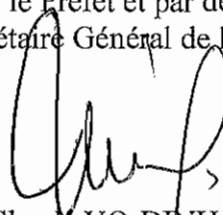
Le Plan de Gestion du Trafic des autoroutes A9 et A61 dans l'Aude ne fait pas obstacle au déclenchement de plans d'urgence départementaux ou d'autres plans de gestion de trafic de niveau zonal. En cas de déclenchement simultanés de ces plans, les informations qui les concernent sont également transmises à la Cellule Routière Zonale (CRZ).

ARTICLE 4

La sous-préfète, directrice de cabinet de la préfecture de l'Aude, le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Aude, le directeur général des services du conseil départemental de l'Aude, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de l'Aude, le directeur départemental de la sécurité publique de l'Aude, le directeur régional Languedoc-Roussillon Vinci Autoroutes et le directeur départemental du service d'incendie et de secours de l'Aude sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Carcassonne, le **27 JUIN 2019**

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la Préfecture



Claude VO-DINH



PLAN DE GESTION DU TRAFIC
AUTOROUTES A9 / A61
DEPARTEMENT DE L'AUDE



VALIDATION

REDACTEUR	VERIFICATEUR	APPROBATEUR
Nom : Olivier MARTIN Fonction : Coordinateur Routier Organisme : CD11 Date : 09/06/2015	Nom : Emmanuel BOURREL Fonction : Directeur des Routes Organisme : CD11 Date : 09/06/2015	Nom : Louis Le Franc Fonction : Préfet de l'Aude Organisme : Préfecture de l'Aude Date : 26/06/2015

CREATION ET MODIFICATIONS

1. PREAMBULE	3
2. VOLET ORGANISATIONNEL	3
2.1. Objectifs et périmètre territorial	3
2.4.1 Objectifs du PGT	3
2.4.2 Cadre d'application du PGT	3
2.4.3 Périmètre territorial	4
2.1.3.1 Le réseau primaire :	4
2.1.3.2 Le réseau associé :	4
2.4.4 Arrêtés	4
2.2. Principes généraux du plan	5
2.4.5 Thèmes abordés par le PGT	5
2.4.6 Types de perturbations prises en compte	5
2.4.7 Stratégie	5
2.3. Organisation décisionnelle et de coordination	5
2.4.8 Autorités détenant le pouvoir de police de circulation	6
2.4.9 Le gestionnaire coordonnateur	6
2.4.10 Le CEZOC	6
2.4. Organisation opérationnelle	6
2.4.11 Les acteurs	6
2.4.12 Déclenchement du plan	7
2.4.12.3 Qualification de l'événement	7
2.4.12.4 Mesures conservatoires	8
2.4.12.5 Concertations entre acteurs	8
2.4.12.6 Déclenchement du Plan	8
2.4.13 Fonctionnement du plan	8
2.4.14 Levée du plan	8
2.5 Organisation de la communication avec les usagers	9
2.6 Gestion technique du plan	9
2.6.1 Mode d'emploi	9
2.6.2 Volet technique	9
2.6.2.1 Sommaire	10
2.6.2.2 Visuel d'Aide à la décision	11
2.6.2.3 Fiche mesure	63
2.6.2.4 Annuaire	64
2.7 Vie et maintenance du plan	65
2.7.1 Rôle du service administrateur	65
ANNEXE I : Liste des communes impactées par les itinéraires	66
ANNEXE II : Cartes détaillées des itinéraires de délestage avec portails de service	68
ANNEXE III : Arrêté Préfectoral d'approbation	86
ANNEXE IV : Formulaire	90

1. PREAMBULE

L'augmentation du trafic rend la gestion des autoroutes qui traversent le département de l'Aude de plus en plus difficile en cas d'incident ou d'accident grave ; le recours à des solutions de délestage (partiel ou total) sur le réseau secondaire, est parfois nécessaire.

Or si la rapidité de la décision est souvent un élément déterminant dans la réussite d'une opération de délestage, il reste qu'elle est parfois difficile à prendre.

Le recueil des différentes solutions de délestage dans un même document, validé préalablement et diffusé à tous les acteurs, est destiné à leur apporter une aide en fixant le cadre commun dans lequel ils évalueront les situations et prendront les décisions.

Le plan de Gestion de Trafic pour le réseau autoroutier de l'Aude (A9 et A61), a été élaboré dans le même esprit que les plans de gestion plus larges existants (Plan Intempéries, Palomar), qui ne sont activés que dans des contextes particuliers. Il est donc destiné à combler ce vide, en offrant des mesures activables à tout moment de l'année et modulables en fonction de l'événement rencontré sur le réseau autoroutier.

2. VOLET ORGANISATIONNEL

2.1. Objectifs et périmètre territorial

2.4.1 Objectifs du PGT

L'objectif principal poursuivi par ce plan, en cas de coupures des axes A9 et A61, est de :

- faciliter la **gestion du trafic** routier sur les axes A9 et A61,
- organiser et formaliser les **échanges d'information entre les autorités**,
- faciliter l'**information des usagers**.

2.4.2 Cadre d'application du PGT

La réalisation du présent PGT s'inscrit parmi différents documents relatifs à la gestion du trafic intéressant le département :

- le protocole entre l'Etat et les gestionnaires de réseaux routiers structurants du département de l'Aude :
 - Département de l'Aude,
 - ASF,
 - Villes de Carcassonne, Narbonne, Lézignan Corbières,
- le PGT Zonal,
- le Plan Intempéries Arc Méditerranéen,

Le présent PGT définit l'organisation prévue pour faire face aux situations suivantes :

Situations	Définition	Application du PGT
Evènement majeur	Il s'agit d'un événement dont l'importance des perturbations engendrées dépasse l'intervention d'un seul gestionnaire	Vinci Autoroutes met en œuvre le PGT avec accord du préfet.
Pré-crise	C'est la préparation d'un événement prévu ou probable susceptible de générer un trafic exceptionnel et/ou une indisponibilité du réseau routier, totale ou ponctuelle.	La préfecture définit l'organisation et les mesures envisagées en s'appuyant sur le PGT.
Crise	Elle est caractérisée par des perturbations de grande ampleur, du réseau routier et éventuellement au-delà.	La coordination est assurée par le préfet via le COD en s'appuyant sur le PGT.

2.4.3 Périmètre territorial

Le périmètre territorial se décompose en deux niveaux :

- Le réseau primaire, directement concerné par les perturbations à traiter,
- Le réseau associé, constitué des itinéraires alternatifs à l'itinéraire principal.

2.1.3.1 Le réseau primaire :

Ce PGT traite les axes A9 et A61 département 11

2.1.3.2 Le réseau associé :

Les axes utilisés pour le réseau associé sont :

la D6009,
la D6113,
la RD 6161,
les RD 611 et 611A,
La D627, D 709, D5, D610, D11, la D 620, D 33, D 4, D 623, D8, D48, D119
La D118, D117

2.4.4 Arrêtés

Ce PGT est approuvé par l'arrêté préfectoral (voir annexe III)

2.2. Principes généraux du plan

2.4.5 *Thèmes abordés par le PGT*

Un PGT repose sur :

- une organisation décisionnelle et de coordination ;
- une organisation opérationnelle des services pour mettre en œuvre les décisions prises ;
- une organisation spécifique de la communication vers les usagers ;
- des mesures d'exploitation coordonnées de gestion de trafic et d'informations routières, élaborées à partir d'une concertation inter services et faisant l'objet d'accords mutuels.

Ces points sont présentés sous forme **synthétique** dans ce chapitre, mais sont développés dans les différents chapitres de ce volet organisationnel.

2.4.6 *Types de perturbations prises en compte*

Le PGT traite les événements se caractérisant par :

- leur caractère prévisible ou non :
 - événement aléatoire,
 - événement prévisible ou programmé nécessitant des actions préventives,
- leurs conséquences :
 - durée courte ou longue,
 - coupure totale ou partielle sur autoroute,
- leur fréquence : occasionnelle.

Les congestions récurrentes n'entrent pas dans la situation qualifiée « d'événement majeur ». Ces congestions font l'objet de procédures existantes chez les gestionnaires intégrant les modalités de concertation inter-gestionnaires. Néanmoins, les scénarios proposés dans le PGT pourront être utilement mis à profit pour gérer ce type d'événement.

2.4.7 *Stratégie*

La stratégie appliquée consiste à proposer à l'usager une solution alternative viable en fonction du temps estimé de perturbation de son itinéraire principal.

Les mesures de gestion de trafic identifiées dans le PGT ne doivent pas remplacer ou rendre moins important le traitement de l'événement en lui-même; l'objectif de retour à la normale de l'itinéraire principal restant la priorité.

Les mesures mises en œuvre dans ce plan sont :

- délestage permettant de proposer aux usagers une solution alternative pour atteindre leur point d'arrivée, mise en place de basculement de circulation.
- Stationnement des poids lourds prévus dans le PIAM
- Utilisation pour évacuation des nasses de portails identifiés ou de demi-tour aux ITPC

2.3. Organisation décisionnelle et de coordination

Dans le cadre des événements majeurs, l'organisation décisionnelle et de coordination s'organise autour :

- des autorités détenant le pouvoir de police de circulation,
- de l'appui opérationnel.

2.4.8 Autorités détenant le pouvoir de police de circulation

Le pouvoir de police est détenu par :

- le préfet de département sur le réseau autoroutier,
- le président du département sur le réseau départemental,
- les maires sur les réseaux communaux et en agglomération.

2.4.9 Le gestionnaire coordonnateur

Le coordonnateur de ce PGT est le gestionnaire du réseau autoroutier impacté.

Le rôle du gestionnaire coordonnateur est le suivant :

- retenir le scénario du PGT à appliquer, en concertation avec les forces de l'ordre et les autres acteurs (Préfecture, le département de l'Aude...),
- consulter régulièrement les autres acteurs pour analyser la situation et son évolution, ainsi que la mise en œuvre des actions,
- assurer le suivi des opérations,
- informer le « représentant du préfet » de la situation, des perspectives d'évolution et des mesures envisagées,
- envoyer les différents messages liés au fonctionnement du PGT aux acteurs concernés.

2.4.10 Le CEZOC

Le CEZOC est appui opérationnel pour la gestion de crise des PGT zonaux.

Toutes les mesures nécessitant une coordination feront l'objet de concertation avec le CEZOC Méditerranée et approbation par l'autorité zonale.

2.4. Organisation opérationnelle

L'objectif de ce chapitre est de décrire l'organisation opérationnelle et les procédures à mettre en œuvre pour le fonctionnement du plan, au niveau des différentes autorités et acteurs. Il indique le " qui fait quoi et comment "

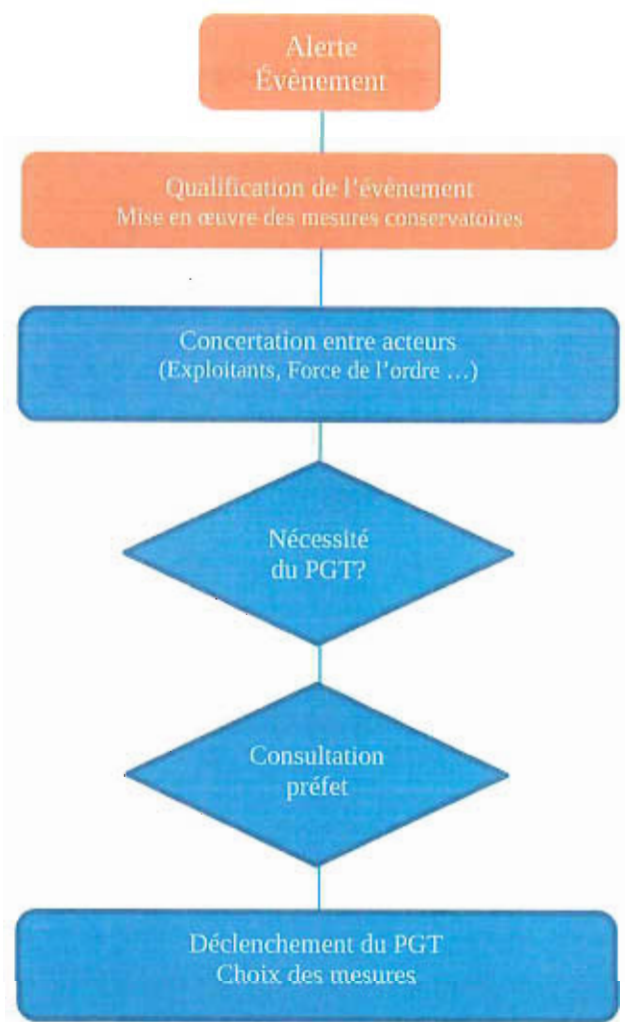
2.4.11 Les acteurs

Les différents acteurs sont listés en définissant le point d'entrée unique dans leur service (voir annuaire annexe) :

Acteurs	Point d'entrée unique
Préfecture	Représentant du préfet
ASF	PC Sécurité Narbonne
Département de l'Aude	SDIS et Cadre d'astreinte Département
Gendarmerie	CORG
Police Nationale	DDSP
Ville (selon le secteur concerné)	Police Municipale ou PC Ville
CEZOC	CEZOC ou PC Zonal si activé
SDIS	CODIS
DDTM	Cadre d'astreinte

2.4.12 Déclenchement du plan

Le processus de déclenchement du plan se décompose en plusieurs étapes présentées dans le diagramme suivant :



2.4.12.3 Qualification de l'événement

En cas d'événement aléatoire, programmé ou prévisible, la qualification de la situation est réalisée par le gestionnaire avec l'appui des forces de l'ordre.

Les informations à collecter sont notamment les suivantes :

- Localisation (axe, sens, PR, PK, ville, commune)
- Nature de l'événement
- Importance de l'événement et durée prévisible
- Étendue, Circonstances, Trafic
- Prévisions météorologiques

2.4.12.4 Mesures conservatoires

Un événement peut mettre en danger la sécurité des biens et des personnes ou nuire à l'ordre public. Dans ce cas, le gestionnaire, avec l'appui des forces de l'ordre si nécessaire, est amené à mettre en place des mesures conservatoires. On entend par mesures conservatoires, toute mesure mise en œuvre rapidement, afin de ne pas aggraver la situation. Elles sont prises prioritairement à des fins de sécurité et non de gestion de trafic.

Parmi celles-ci, on peut trouver :

- fermeture d'axe, fermeture d'accès,
- information de l'utilisateur,
- balisage pour assurer un périmètre de sécurité,
- vidage de nasse,
- alerte,

Ces mesures d'urgence sont mises en place avant tout déclenchement éventuel du PGT. Elles peuvent néanmoins être issues du PGT.

2.4.12.5 Concertations entre acteurs

Elle est faite à partir des éléments d'évaluation issus du premier bilan fourni lors de l'alerte en fonction des dispositions déjà prises ou qu'il y aurait lieu de prendre pour dégager partiellement ou totalement le secteur d'autoroute concerné et pour éviter une saturation totale à brève échéance.

Elle tient compte de la décision éventuelle du Commandant des Opérations de Secours (cadre du SDIS) concernant la fermeture partielle ou totale des Autoroutes A9 ou A61.

Sont concernés:

- l'exploitant (ASF),
- la Gendarmerie d'autoroute et le CORG, Forces de l'ordre (Police Nationale et/ou municipale),
- le département de l'Aude (itinéraire de déchargement de sa compétence), par l'intermédiaire de son cadre d'astreinte
- le CEZOC pour diffuser l'information

S'agissant des itinéraires de délestage, l'analyse consiste à s'assurer que ces itinéraires sont effectivement viables, (chantiers, conditions météo, événements importants) et elle se fait en concertation avec les services routiers du département de l'Aude. L'activation des itinéraires de déviation est soumise à l'avis préalable des gestionnaires de ces itinéraires, complété par l'avis du CEZOC si les itinéraires s'étendent sur plusieurs départements.

2.4.12.6 Déclenchement du Plan

La prise de décision concernant le déclenchement du plan et les scénarios relève du préfet après concertation des acteurs concernés.

2.4.13 Fonctionnement du plan

Conformément au descriptif des mesures:

- Les ASF mettent en œuvre les mesures d'exploitation et d'information décrites dans le présent document.
- les gestionnaires du réseau ou des réseaux utilisés en délestage renforcent la surveillance de ces itinéraires.
- La préfecture prévient prioritairement le SDIS ainsi que les communes où un point particulier d'exploitation est à signaler (feux tricolores, arrêtés municipaux d'interdiction de circulation P.L.).
- Les forces de l'ordre mettent les effectifs en place sur l'axe ou les axes concernés par la perturbation et sur les itinéraires de délestage.

2.4.14 Levée du plan

La levée du plan suit le même processus que celui du déclenchement du plan.

2.5 Organisation de la communication avec les usagers

L'information des usagers est un des éléments clé d'un Plan de Gestion du Trafic. Elle consiste à délivrer en temps réel des informations pertinentes et cohérentes au plus grand nombre d'usagers.

Cette communication est un moyen indispensable pour la gestion d'une crise.

Les services émetteurs sont les services habilités à fournir l'information. Ces services disposent de vecteurs de diffusion dont les plus efficaces, pour assurer une diffusion la plus large possible, sont listés ci-dessous.

Service émetteurs	Vecteurs à privilégier
ASF	PMV / PMVA RVA Internet : http://www.vinci-autoroutes.com RDS-TMC
Département de l'Aude	www.inforoute11.fr
CEZOC	Radios nationales site Bison Futé système RDS-TMC numéro vert 24h/24 0800.100.200

Lors de l'activation d'un COD, la communication est coordonnée par le préfet.

2.6 Gestion technique du plan

2.6.1 Mode d'emploi

Le présent mode d'emploi est relatif à la gestion technique du plan. Ce chapitre ne traite donc pas de la procédure de déclenchement de plan ni de sa levée.

Pour choisir et proposer l'activation d'une ou plusieurs mesures du plan, le coordonnateur du fait générateur suit le processus suivant :

Etape	Action
1	A l'aide du sommaire et de la localisation de l'événement, accéder au visuel d'aide à la décision correspondant dans le plan
2	Choisir un scénario en fonction de la durée prévisionnelle restante. Pour cela, s'appuyer sur le visuel d'aide à la décision
3	Activer les mesures préconisées par le scénario et suivre leur mise en place.
4	Assurer la diffusion des synthèses à destination des autorités décisionnelles et des services acteurs
5	Adapter la stratégie en fonction de l'évolution de l'événement : Proposer le changement de scénario en choisissant le plus adapté à la situation. Dans ce cas, retourner à l'étape n°3 ci-dessus
6	Désactiver les mesures puis lever le plan en fin de crise.

2.6.2 Volet technique


Le volet technique se décompose en quatre parties :

- **Sommaire**
- **Visuel d'aide à la décision** En fonction de critères de durée estimée, des scénarios listent les mesures pouvant être mises en place.
- **Fiches mesures** Elles décrivent les actions à réaliser par chaque acteur pour la mise en œuvre de la mesure.

- **Annuaire** L'annuaire des différents services termine ce volet technique.

2.6.2.1 Sommaire

Le sommaire recense l'ensemble des cas de coupures traitées dans la PGT ainsi que la liste des mesures :

	Béziers Ouest	Narbonne Est	Narbonne Sud	Sigean	Leucate	Perpignan Nord	Perpignan Sud	Lézignan Corbières	Carcassonne Est	Carcassonne Ouest	Bram	Castelnaudary	Villefranche Lauragais
Béziers Ouest			S28						S32				
Narbonne Est			S30										
Narbonne Sud	S29	S31		S1				S24	S52				
Sigean			S2		S3 ou S5								
Leucate				S4 ou S6		S7 ou S9							
Perpignan Nord					S8 ou S10								
Perpignan Sud								S26					
Lézignan Corbières			S23			Bis 2	S25		S22				
Carcassonne Est	S31							S21		S18 ou S20			
Carcassonne Ouest			S53			Bis 1			S17 ou S19		S16	S34	
Bram										S15		S14	
Castelnaudary										S33	S13		S12
Villefranche Lauragais												S11	

Les Itinéraires S35, S36 sont des itinéraires de vidange de nasse et ne sont donc pas présents dans le tableau mais sont bien indiqués dans les cartes détaillées et dans la carte générale.

N° Itinéraire	Carte Générale	Carte détaillée	N° Itinéraire	Carte Générale	Carte détaillée
S1 - S2	18	71	S23 – S24	27	74
S3 - S4 – S5 – S6	21	72	S25 – S26	45	82
S7 – S8 – S9 – S10	24	73	S28 – S29	12	70
S11 – S12	42	79	S30 – S31	15	81
S13 – S14	39	78	S52 - S53	60	
S15 – S16	36	77	S60 – S61	48	80
S 17 – S18 – S19 – S20	33	76	S62-S63	51	

S21-S22	30	75	BIS 1	54	83
			BIS 2	57	84

1.1.2.1 Visuel d'Aide à la décision

Les éléments ci-dessous indiquent les itinéraires de délestage, les actions à mener mais aussi un tableau d'aide à la décision avec les prérogatives de chaque acteur.

S28 - S29

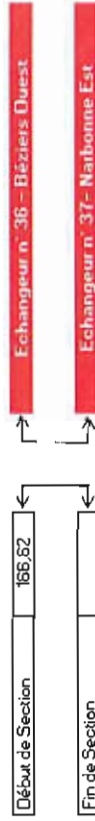
Délestage - Utilisation d'un itinéraire de substitution



Chaussée à 2 x 3 voies

Délestage - Aide à la décision

Trafic Moyen sur la section



TMJA VL sens 1	23 197
TMJA PL Sens 1	5 501
TMSE VL sens 1	38 466
TMSE PL sens 1	5 431
TMJA VL sens 2	23 441
TMJA PL Sens 2	5 903
TMSE VL sens 2	38 103
TMSE PL sens 2	5 719

Précisions sur les mesures

Ces mesures peuvent être cumulatives
Certaines mesures ne sont pas systématiques (exemple : circulation en double-sens)
et leur faisabilité doit être étudiée au cas par cas.
Se reporter au tableau de codification des mesures.

Table décisionnelle / Scénarios possibles

Trafic en amont du tronçon	Caractéristique et durée prévisible de l'accident			
	NB. sup à 1h ou B < 2h	B. 1/2 journée	B. une journée ou plus	
Faible	1	2	2	2
Moyen	1	2	3	3
Fort	1	3	4	4

Caractéristique de l'accident	NB :	
	Non Bloquant	Bloquant
Trafic faible	inférieur à 1200 véh / h	
Trafic moyen	compris entre 1200 et 2400 véh / h	
Trafic fort	supérieur à 2400 véh / h	

Scénarios

1	2	3	4
---	---	---	---

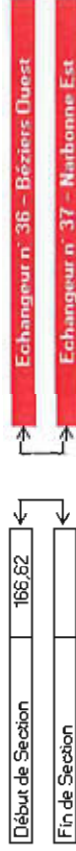
Mesures pouvant être mises en oeuvre

Désignation

E	Echange d'informations entre forces de l'ordre, ASF, Département de l'Aude
M0	Information des usagers par équipements dynamiques d'exploitation
M1	Information des usagers par Radio Vinci Autoroutes 107.7
IR0	A9 sens Nord / Sud : itinéraire recommandé. Sortie Béziers Ouest vers Narbonne Est par itinéraire S 28
M2	Information des usagers par radios locales et régionales
C	A9 sens Nord / Sud : sortie obligatoire Béziers Ouest.
GA	Sortie Béziers Ouest vers Narbonne Est par itinéraire S 28 Guidage des usagers par itinéraire S et radio Vinci Autoroutes 107.7
E	Information des usagers par radios nationales
IR0	A9 sens Nord / Sud : itinéraire recommandé. Sortie Béziers Ouest vers Narbonne Est par S 28
GA	Guidage des usagers par itinéraire S et radio Vinci Autoroutes 107.7
CDS	Mise en place d'une circulation en double sens au niveau de l'accident
IR0	A9 sens Nord / Sud : itinéraire recommandé. Sortie Béziers Ouest vers Narbonne Est par S 28
IR1	A9 sens Nord / Sud : itinéraire recommandé. Sortie Béziers Cabrials vers A9 Narbonne par S 28
IRA	A9 sens Sud / Nord : itinéraire recommandé. Sortie Narbonne Sud vers Béziers Ouest par S31 puis S 29
GA	Guidage des usagers par itinéraire S et radio Vinci Autoroutes 107.7

Chaussée à 2 x 3 voies Délestage - Utilisation d'un itinéraire de substitution

Détail de l'itinéraire de substitution



Sur la section : 25,4 Km avec temps de parcours de 14mn
 Sur l'itinéraire de substitution 30Km avec temps de parcours de 35mn

Se conformer à la signalisation en place sur l'A9 mise en place concernant la mesure en cours (affichage seul pour une recommandation - balisage physique pour une sortie obligatoire).

Sens 1 : Béziers Ouest - Narbonne Est

Suivre linéaire S28 jusqu'à l'échangeur Narbonne Est

Sens 2 : Narbonne Est - Béziers Ouest

Sortie obligatoire ou conseillée Narbonne Est
 Suivre linéaire S29 jusqu'à Béziers Ouest

Dispositif de communication

PMV :

Utilisation des PMV en section courante en amont de la mesure de délestage (Sortie Obligatoire) dans le sens de circulation concerné par celle-ci.

Affichage Gare :

La mesure de délestage est indiquée sur les PMV d'accès en entrée des gares en amont de la mesure. L'interdiction d'entrée est affichée sur le PMV d'accès de l'échangeur sur lequel la mesure de délestage est mise en place

Radio Vinci Autoroutes :

Messages diffusés à pas réguliers ou dès lors qu'une actualisation est nécessaire en raison d'une évolution de l'événement

3605 :

La plateforme de renseignements téléphoniques diffuse l'information à tout appel entrant concernant ce sujet

CEZOC

Le CRICR diffuse l'information sur le plan national.

NB : en fonction de l'événement et de sa durée, l'information peut être diffusée sur des médias locaux, régionaux, nationaux.

Actions des services

ASF

Constataction et analyse de l'événement
 Prise des mesures conservatoires
 Analyse de la situation en concertation avec l'EDSR (ou CORG) et les Départements (Aude et Hérault) et les Maine Informé la Préfecture de la mesure qui sera mise en œuvre
 Mise en place de la mesure
 Informe le CEZOC
 Informe les usagers par tous moyens adaptés (Panneaux à Messages Variables, Radio Vinci Autoroutes, Plateforme 3605, ...)

EDSR ou CORG

Constataction/échanges d'informations avec ASF en rapport avec l'événement
 Analyse de la situation et concertation avec les autres acteurs
 Participe à la mise en œuvre de la mesure sur l'autoroute (Présence sur sortie obligatoire)
 Si nécessaire présence physique sur les points singuliers ou de surveillance particulière répertoriés dans ce PGT sur les itinéraires de substitution.

Département de l'Aude

Reçoit les informations des autres acteurs.
 Participe à l'analyse de la situation.
 Confirme la faisabilité en indiquant les contraintes du réseau secondaire (chantiers, états, ...)

Département de l'Hérault

Reçoit les informations des autres acteurs.
 Participe à l'analyse de la situation.
 Confirme la faisabilité en indiquant les contraintes du réseau secondaire (chantiers, états, ...)

CEZOC

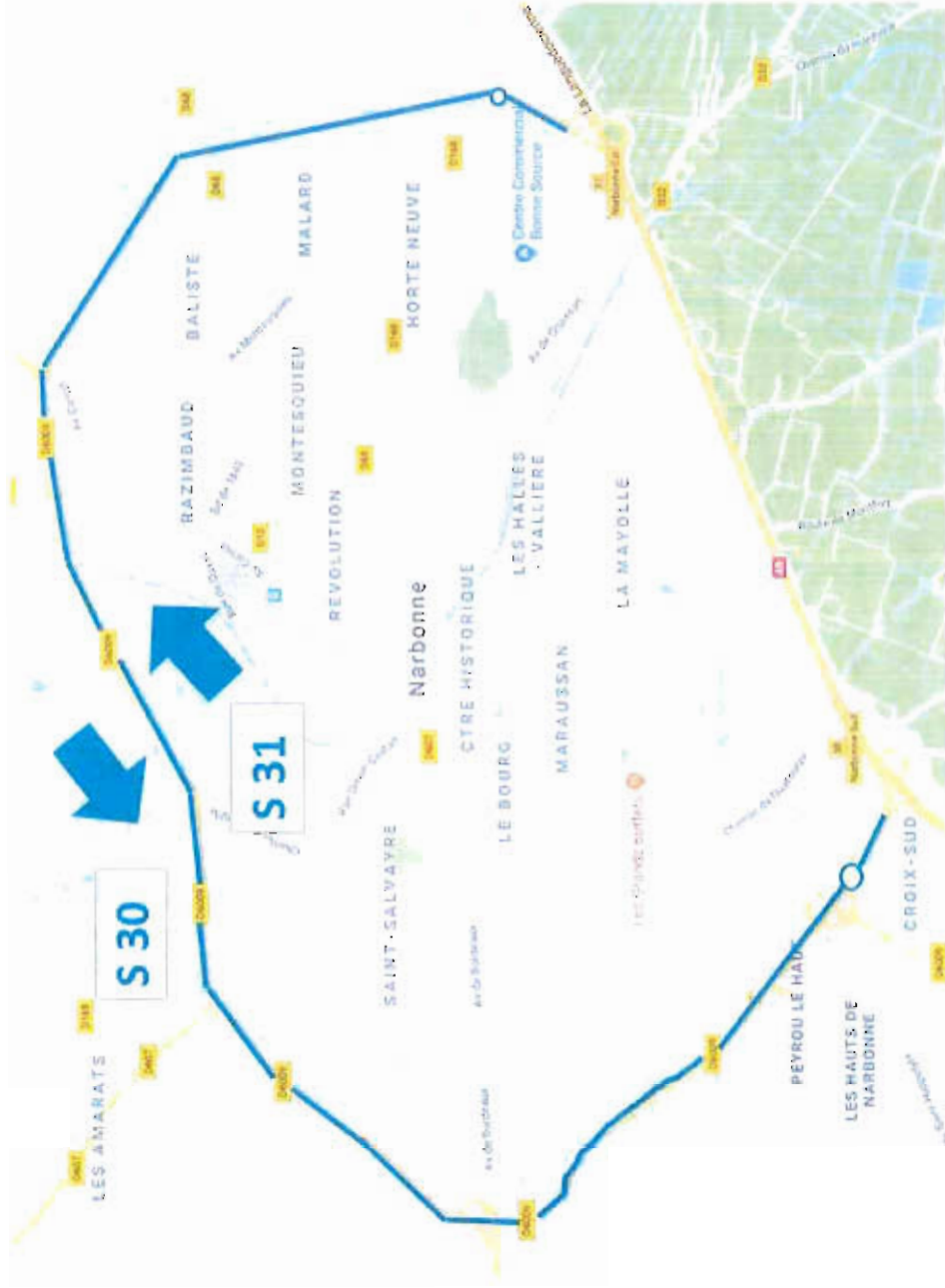
Reçoit les éléments concernant l'événement et les mesures d'ASF, de la gendarmerie et des Départements.
 Diffuse l'information sur les médias habituels.

Points de surveillance particulière

Traversée de Coursan : 2 feux de circulation.
 Ariété d'interdiction de circulation des poids-lourds dans la traversée de Coursan.
Concerné 2 départements 11 et 34

Chaussée 2x3 voies
Délestage - Utilisation d'un itinéraire de substitution

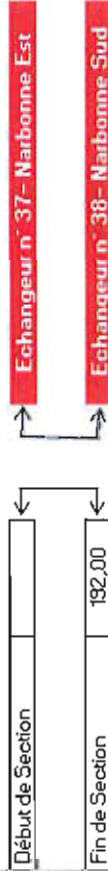
S30 - S31



→ Début de Section
→ Fin de Section 192.00

← Echangeur n° 37 – Narbonne Est
← Echangeur n° 38 – Narbonne Sud

Trafic Moyen sur la section



TMJA VL sens 1	23 197
TMJA PL Sens 1	5 501
TMSE VL sens 1	38 466
TMSE PL sens 1	5 431
TMJA VL sens 2	23 441
TMJA PL Sens 2	5 903
TMSE VL sens 2	38 103
TMSE PL sens 2	5 719

Précisions sur les mesures

Ces mesures peuvent être cumulatives
 Certaines mesures ne sont pas systématiques (exemple : circulation en double-sens)
 et leur faisabilité doit être étudiée au cas par cas.
 Se reporter au tableau de codification des mesures.

Table décisionnelle / Scénarios possibles

Trafic en amont du tronçon	Caractéristique et durée prévisible de l'accident	
Faible	NB, sup à 1h ou B < 2h	B, 1/2 journée B, une journée ou plus
Moyen	1	2
Fort	1	3
	1	4

Caractéristique de l'accident	NB :	Non Bloquant
Trafic faible	B :	Bloquant
Trafic moyen		inférieur à 1200 véh./h
Trafic fort		compris entre 1200 et 2400 véh./h
		supérieur à 2400 véh./h

Scénarios

1	2	3	4

E			
M0			
M1			
IR0			

M2		
C		
GA		

E	
IR0	
GA	

CDS	
IR0	
IR1	
IRA	
GA	

Mesures pouvant être mises en oeuvre

Désignation

Echange d'informations entre forces de l'ordre, ASF, Département de l'Aude
 Information des usagers par équipements dynamiques d'exploitation
 Information des usagers par Radio Vinci Autoroutes 107,7
A9 sens Nord / Sud : itinéraire recommandé.
 Sortie Narbonne Est vers Narbonne Sud par itinéraire S 30

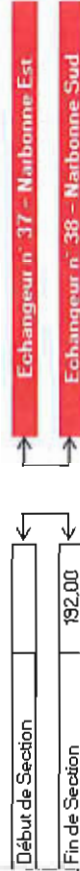
Information des usagers par radios locales et régionales
A9 sens Nord / Sud : sortie obligatoire Béziers Ouest.
 Sortie Narbonne Est vers Narbonne Sud par itinéraire S 30
 Guidage des usagers par itinéraire S et radio Vinci Autoroutes 107,7

Information des usagers par radios nationales
A9 sens Nord / Sud : itinéraire recommandé.
 Sortie Narbonne Est vers Narbonne Sud par S 30
 Guidage des usagers par itinéraire S et radio Vinci Autoroutes 107,7

Mise en place d'une circulation en double sens au niveau de l'accident
A9 sens Nord / Sud : itinéraire recommandé.
 Sortie Narbonne Est vers Narbonne Sud par S 30
A9 sens Nord / Sud : itinéraire recommandé.
 Sortie Beziers Ouest vers Narbonne Sud par S 28 et S30
A9 sens Sud / Nord : itinéraire recommandé.
 Sortie Narbonne Sud vers Narbonne Est par S 31
 Guidage des usagers par itinéraire S et radio Vinci Autoroutes 107,7

Délestage - Utilisation d'un itinéraire de substitution

Détail de l'itinéraire de substitution



Sur la section : 25,4 Km avec temps de parcours de 14mn
 Sur l'itinéraire de substitution 30 Km avec temps de parcours de 35 mn

Se conformer à la signalisation en place sur l'A9 mise en place concernant la mesure en cours (affichage seul pour une recommandation - balisage physique pour une sortie obligatoire).

Sens 1: Narbonne Est - Narbonne Sud

Sortie Obligatoire ou Conseillée Narbonne Est
 Suivre l'itinéraire S 30 jusqu'à Narbonne Sud

Sens 2: Narbonne Sud - Narbonne Est

Suivre l'itinéraire S 31 jusqu'à Narbonne Est

Dispositif de communication

- PMV :**
 - Utilisation des PMV en section courante en amont de la mesure de délestage (Sortie Obligatoire) dans le sens de circulation concerné par celle-ci.
- Affichage Gate :**
 - La mesure de délestage est indiquée sur les PMV d'accès en entrée des gares en amont de la mesure.
 - L'interdiction d'entrée est affichée sur le PMV d'accès de l'échangeur sur lequel la mesure de délestage est mise en place
- Radio Vinci Autoroutes :**
 - Messages diffusés à pas réguliers ou dès lors qu'une actualisation est nécessaire en raison d'une évolution de l'événement
- 3605 :**
 - La plateforme de renseignements téléphoniques diffuse l'information à tout appel entrant concernant ce sujet
- CEZOC :**
 - Le CRICR diffuse l'information sur le plan national.
- MB :** en fonction de l'événement et de sa durée, l'information peut être diffusée sur des médias locaux, régionaux, nationaux.

Actions des services

- ASF**
 - Constataion et analyse de l'événement
 - Prise des mesures conservatoires
 - Analyse de la situation en concertation avec l'EDSR (ou CORG) et les Départements (Aude et Hérault) et les Mairies
 - Informe la Préfecture de la mesure qui sera mise en œuvre
 - Mise en place de la mesure
 - Informe le CEZOC
 - Informe les usagers par tous moyens adaptés (Panneaux à Messages Variables, Radio Vinci Autoroutes, Plateforme 3605, ...)
- EDSR ou CORG**
 - Constataion/échanges d'informations avec ASF en rapport avec l'événement
 - Analyse de la situation et concertation avec les autres acteurs
 - Participe à la mise en œuvre de la mesure sur l'autoroute (Présence sur sortie obligatoire).
 - Si nécessaire présence physique sur les points singuliers ou de surveillance particulière répertoriés dans ce PGT sur les itinéraires de substitution.
- Département de l'Aude**
 - Reçoit les informations des autres acteurs.
 - Participe à l'analyse de la situation.
 - Confirme la faisabilité en indiquant les contraintes du réseau secondaire (chantiers, états, ...)
- Département de l'Hérault**
 - Reçoit les informations des autres acteurs.
 - Participe à l'analyse de la situation.
 - Confirme la faisabilité en indiquant les contraintes du réseau secondaire (chantiers, états, ...)
- CEZOC**
 - Reçoit les éléments concernant l'événement et les mesures d'ASF, de la gendarmerie et des Départements.
 - Diffuse l'information sur les médias habituels.

Points de surveillance particulière

- Traversée de Coursan : 2 lieux de circulation.
- Arrêté d'interdiction de circulation des poids-lourds dans la traversée de Coursan.
- Concerner 2 départements 11 et 34**

Chaussées à 2 x 3 voies

Délestage - Utilisation d'un itinéraire de substitution

S1 - S2

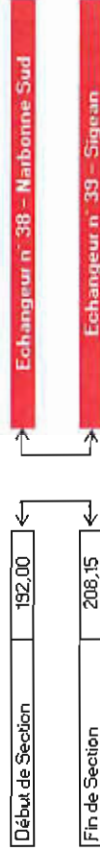


Début de Section 192,00 Echangeur n° 38 - Narbonne-Sud

Fin de Section 208,15 Echangeur n° 39 - Sigean

Chaussée à 2 x 3 voies Délestage - Aide à la décision

Traffic Moyen sur la section



TMJA VL sens 1	16877
TMJA PL Sens 1	4572
TMSE VL sens 1	31278
TMSE PL sens 1	4524
TMJA VL sens 2	18099
TMJA PL Sens 2	4561
TMSE VL sens 2	31937
TMSE PL sens 2	4437

Précisions sur les mesures

Ces mesures peuvent être cumulatives
 Certaines mesures ne sont pas systématiques (exemple : circulation en double-sens)
 et leur faisabilité doit être étudiée au cas par cas.
 Se reporter au tableau de codification des mesures.

Table décisionnelle / Scénarios possibles

Traffic en amont du tronçon	Caractéristique et durée prévisible de l'accident			
	NB, sup à 1h ou B < 2h	B, 1/2 journée	B, une journée ou plus	
Faible	1	2	2	2
Moyen	1	2	3	3
Fort	1	3	4	4

Caractéristique de l'accident	NB: Non Bloquant
Traffic faible	B : Bloquant
Traffic moyen	inférieur à 1200 véh / h
Traffic fort	compris entre 1200 et 2400 véh / h
	supérieur à 2400 véh / h

Scénarios

1	2	3	4
---	---	---	---

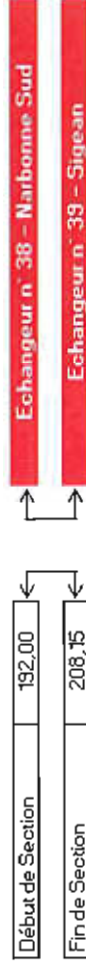
Mesures pouvant être mises en oeuvre

Désignation

E	Echange d'informations entre forces de l'ordre, ASF, Département de l'Aude
M0	Information des usagers par équipements dynamiques d'exploitation
M1	Information des usagers par Radio Vinci Autoroutes 107,7
IR0	A9 sens Nord / Sud : itinéraires recommandés. Sortie Narbonne Sud vers Sigean par S1
M2	Information des usagers par radios locales et régionales
C	A9 sens Nord / Sud : sortie obligatoire Narbonne Sud. Sortie Narbonne Sud vers Sigean par S1
G	Guidage des usagers par itinéraires S et radio Vinci Autoroutes 107,7
M3	Information des usagers par radios nationales
IR1	A9 sens Nord / Sud : itinéraire recommandé. Sortie Narbonne Sud vers Sigean par S1
G1	Guidage des usagers par itinéraire S et radio Vinci Autoroutes 107,7
CDS	Mise en place d'une circulation en double sens au niveau de l'accident
IR0	A9 sens Nord / Sud : itinéraires recommandés. Sortie Béziers Ouest vers Sigean par S1
IRA	A9 sens Sud / Nord : itinéraire recommandé. Sortie A9 à Sigean vers Narbonne Sud par S2
GA	Guidage des usagers par itinéraire S et radio Vinci Autoroutes 107,7

Délestage - Utilisation d'un itinéraire de substitution

Détail de l'itinéraire de substitution



Sur la section : 16 km avec temps de parcours de 3mn.
Sur l'itinéraire de substitution : 19 Km avec temps de parcours de 22mn.

Sens 1 : Narbonne Sud - Sigean

Suivre linéaire S1 jusqu'à Sigean

Sens 2 : Sigean - Narbonne Sud

Suivre linéaire S2 jusqu'à Narbonne Sud

Dispositif de communication

PMV :

Utilisation des PMV en section courante en amont de la mesure de délestage (Sortie Obligatoire) dans le sens de circulation concerné par celle-ci.

Affichage Gare :

La mesure de délestage est indiquée sur les PMV d'accès en entrée des gares en amont de la mesure. L'interdiction d'entrée est affichée sur le PMV d'accès de l'échangeur sur lequel la mesure de délestage est mise en place

Radio Vinci Autoroutes :

Messages diffusés à pas réguliers ou dès lors qu'une actualisation est nécessaire en raison d'une évolution de l'événement
3605 :

La plateforme de renseignements téléphoniques diffuse l'information à tout appel entrant concernant ce sujet

CEZOC

Le CEZOC diffuse l'information sur le plan national

NB : en fonction de l'événement et de sa durée, l'information peut être diffusée sur des médias locaux, régionaux, nationaux.

Actions des services

ASF

Constataion et analyse de l'événement
Prise des mesures conservatoires
Analyse de la situation en concertation avec l'EDSR (ou CORG) et le Département de l'Aude et les Mairies
Informe la Préfecture de la mesure qui sera mise en œuvre
Mise en place de la mesure
Informe le CEZOC
Informe les usagers par tous moyens adaptés (Panneaux à Messages Variables, Radio Vinci Autoroutes, Plateforme 3605, ...)

EDSR ou CORG

Constataion/échanges d'informations avec ASF en rapport avec l'événement
Analyse de la situation et concertation avec les autres acteurs
participe à la mise en œuvre de la mesure sur l'autoroute (Présence sur sortie obligatoire).
Si nécessaire présence physique sur les points singuliers ou de surveillance particulière répertoriés dans ce PGT sur les itinéraires de substitution.

Département de l'Aude

Reçoit les informations des autres acteurs.
Participe à l'analyse de la situation.
Confirme la faisabilité en indiquant les contraintes du réseau secondaire (chantiers, états, ...)

CEZOC

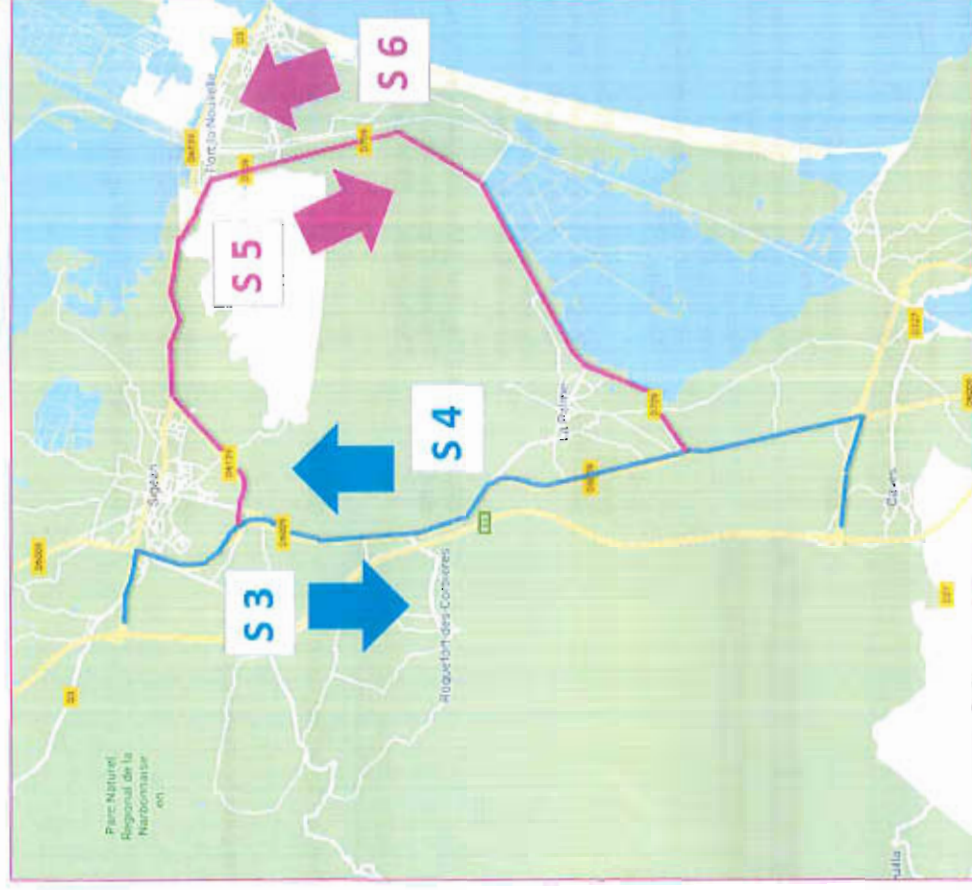
Reçoit les éléments concernant l'événement et les mesures d'ASF, de la gendarmerie et du Département.
Diffuse l'information sur les médias habituels.

Points de surveillance particulière

Traversée de Prat de Cest : 1 feu de circulation

S3 - S4 / S5 - S6

Chaussée à 2 x 3 voies
Délestage - Utilisation d'un itinéraire de substitution



Début de Section 208,15

Echangeur n° 39 – Sigean

Fin de Section 219,23

Echangeur n° 40 – Leucate

Chaussée à 2 x 3 voies

Délestage - Aide à la décision

Trafic Moyen sur la section

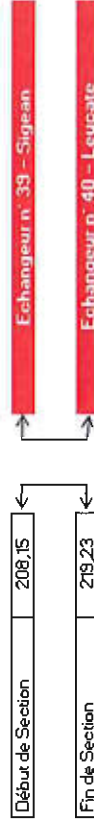


Table décisionnelle / Scénarios possibles

Traffic en amont du tronçon	Caractéristique et durée prévisible de l'accident			
	NB, sup à 1h ou B < 2h	B, 1/2 journée	B, une journée ou plus	
Faible	1	2	2	
Moyen	1	2	3	
Fort	1	3	4	

Caractéristique de l'accident	NB : Non Bloquant
	B : Bloquant
Traffic faible	Inférieur à 1200 véh/h
Traffic moyen	compris entre 1200 et 2400 véh/h
Traffic fort	supérieur à 2400 véh/h

TMJA VL sens 1	18587
TMJA PL Sens 1	4104
TMSE VL sens 1	32146
TMSE PL sens 1	4192
TMJA VL sens 2	18084
TMJA PL Sens 2	4241
TMSE VL sens 2	30691
TMSE PL sens 2	4260

Précisions sur les mesures

Ces mesures peuvent être cumulatives
 Certaines mesures ne sont pas systématiques (exemple : circulation en double-sens)
 et leur faisabilité doit être étudiée au cas par cas.
 Se reporter au tableau de codification des mesures.

Scénarios

1	
2	
3	
4	

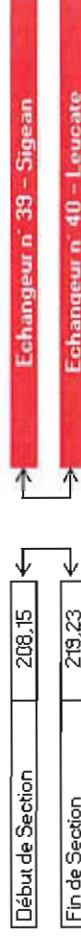
Mesures pouvant être mises en oeuvre

Zébrage

E	Echange d'informations entre forces de l'ordre, ASF, Département de l'Aude
M0	Information des usagers par équipements dynamiques d'exploitation
M1	Information des usagers par Radio Vinci Autoroutes 107,7
IF0	A9 sens Nord / Sud : itinéraire recommandé. Sortie Sigean vers Leucate par S3 (ou S5)
M2	Information des usagers par radios locales et régionales
C	A9 sens Nord / Sud : sortie obligatoire Sigean
G	Sortie Sigean vers Leucate par S3 (ou S5) Guidage des usagers par itinéraire S et radio Vinci Autoroutes 107,7
M3	Information des usagers par radios nationales
IF1	A9 sens Nord / Sud : itinéraire recommandé. Sortie Narbonne Sud vers Leucate par S1 puis S3 (ou S5)
G1	Guidage des usagers par itinéraire S et radio Vinci Autoroutes 107,7
CDS	Mise en place d'une circulation en double sens au niveau de l'accident
IF0	A9 sens Nord / Sud : itinéraire recommandé. Sortie Sigean vers Leucate par S3 (ou S5)
IF1	A9 sens Sud / Nord : itinéraire recommandé. Sortie Leucate vers Sigean par S4 (ou S6)
GA	Guidage des usagers par itinéraire S et radio Vinci Autoroutes 107,7

Chaussée à 2 x 3 voies Délestage - Utilisation d'un itinéraire de substitution

Détail de l'itinéraire de substitution



Sur la section : 11,1 Km avec temps de parcours de 8mn.

Sur l'itinéraire de substitution : 14 Km avec temps de parcours de 13mn.

Sens 1: Sigean - Leucate

Suivre l'itinéraire S3

Si l'itinéraire S3 fermé suivre S5

Sens 2: Leucate - Sigean

Suivre l'itinéraire S4

Si l'itinéraire S4 fermé suivre S6

DISPOSITIF DE COMMUNICATION

PMV :

Utilisation des PMV en section courante en amont de la mesure de délestage (Sortie Obligatoire) dans le sens de circulation concerné par celle-ci.

Affichage Gare :

La mesure de délestage est indiquée sur les PMV d'accès en entrée des gares en amont de la mesure.

L'interdiction d'entrée est affichée sur le PMV d'accès de l'échangeur sur lequel la mesure de délestage est mise en place

Radio Vinci Autoroutes :

Messages diffusés à pas réguliers ou dès lors qu'une actualisation est nécessaire en raison d'une évolution de l'événement

3605 :

La plateforme de renseignements téléphoniques diffuse l'information à tout appel entrant concernant ce sujet

CEZOC :

Le CEZOC diffuse l'information sur le plan national.

NB : en fonction de l'événement et de sa durée, l'information peut être diffusée sur des médias locaux, régionaux, nationaux.

Actions des services

ASF

Constatation et analyse de l'événement
Prise des mesures conservatoires

Analyse de la situation en concertation avec l'EDSR (ou CORG) et le Département de l'Aude et les Mairies
Informe la Préfecture de la mesure qui sera mise en œuvre

Mise en place de la mesure

Informe le CEZOC

Informe les usagers par tous moyens adaptés (Panneaux à Messages Variables, Radio Vinci Autoroutes, Plateforme 3605, ...)

EDSR ou CORG

Constatation/échanges d'informations avec ASF en rapport avec l'événement
Analyse de la situation et concertation avec les autres acteurs

participe à la mise en œuvre de la mesure sur l'autoroute (Présence sur sortie obligatoire).

Si nécessaire présence physique sur les points singuliers ou de surveillance particulière répertoriés dans ce PGT sur les itinéraires de substitution.

Département de l'Aude

Reçoit les informations des autres acteurs.

Participe à l'analyse de la situation.

Confirme la faisabilité en indiquant les contraintes du réseau secondaire (chantiers, états, ...)

CEZOC

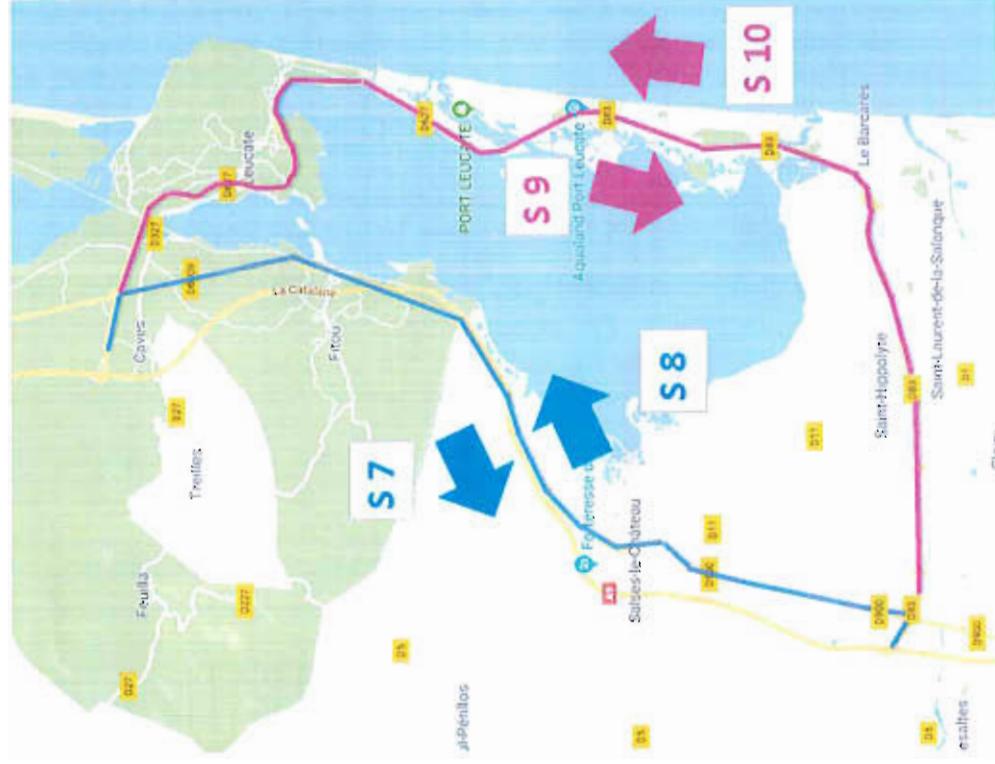
Reçoit les éléments concernant l'événement et les mesures d'ASF, de la gendarmerie et du Conseil Général.

Diffuse l'information sur les médias habituels.

Points de surveillance particulière

S7 - S8 / S9 - S10

Délestage - Utilisation d'un itinéraire de substitution

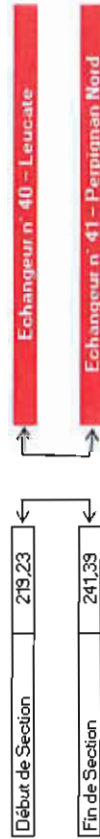


Début de Section 219,23

Fin de Section 241,39

Echangeur n° 40 – Leucate

Echangeur n° 41 – Perpignan Nord

Chaussée à 2 x 3 voies
Délestage - Aide à la décision
Trafic Moyen sur la section

Table décisionnelle / Scénarios possibles

Trafic en amont du tronçon	Caractéristique et durée prévisible de l'accident			
Faible	1	2	2	5, une journée ou plus
Moyen	1	2	3	
Fort	1	3	4	

Caractéristique de l'accident	NB :	
	Non Bloquant	Bloquant
Trafic faible	inférieur à 1200 véh/h	
Trafic moyen	compris entre 1200 et 2400 véh/h	
Trafic fort	supérieur à 2400 véh/h	

Scénarios
 1 2 3 4

TMJA VL sens 1	16553
TMJA PL Sens 1	4137
TMSE VL sens 1	27873
TMSE PL sens 1	4074
TMJA VL sens 2	14918
TMJA PL Sens 2	3598
TMSE VL sens 2	26639
TMSE PL sens 2	4300

Précisions sur les mesures

Ces mesures peuvent être cumulatives

Certaines mesures ne sont pas systématiques (exemple : circulation en double-sens) et leur faisabilité doit être étudiée au cas par cas.

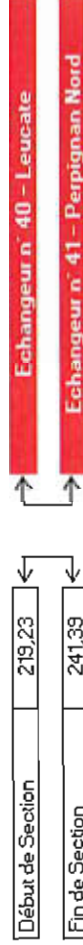
Se reporter au tableau de codification des mesures.

Mesures pouvant être mises en oeuvre
Désignation

E	Echange d'informations entre forces de l'ordre, ASF, Département de l'Aude
MD	Information des usagers par équipements dynamiques d'exploitation
M1	Information des usagers par Radio Vinci Autoroutes 107,7
IR0	A9 sens Nord / Sud : itinéraire recommandé. Sortie Leucate vers Perpignan Nord par S 7
M2	Information des usagers par radios locales et régionales
C	A9 sens Nord / Sud : sortie obligatoire Leucate. Sortie Leucate vers Perpignan Nord par S 7
G	Guidage des usagers par itinéraire S et radio Vinci Autoroutes 107,7
M3	Information des usagers par radios nationales
IR1	A9 sens Nord / Sud : itinéraire recommandé. Sortie Sigean vers Perpignan Nord par S 3 (ou S 5) puis S 7 (ou S 9)
G1	Guidage des usagers par itinéraire S et radio Vinci Autoroutes 107,7
COS	Mise en place d'une circulation en double sens au niveau de l'accident
IR0	A9 sens Nord / Sud : itinéraire recommandé. Sortie Leucate vers Perpignan Nord par S 7 (ou S 9)
IRA	A9 sens Sud / Nord : itinéraire recommandé. Sortie Perpignan Nord vers Leucate par S 8 (ou S 10)
GA	Guidage des usagers par itinéraire S et radio Vinci Autoroutes 107,7

Délestage - Utilisation d'un itinéraire de substitution

Détail de l'itinéraire de substitution



Sur la section : 22 Km avec temps de parcours de 12mn.
 Sur l'itinéraire de substitution : 25 Km avec temps de parcours de 27mn.

Sens 1 : Leucate - Perpignan

Suivre l'itinéraire S7
 Si l'itinéraire S7 fermé suivre S9

Sens 2 : Perpignan - Leucate

Suivre l'itinéraire S8
 Si l'itinéraire S8 fermé suivre S10

Dispositif de communication

PMV :
 Utilisation des PMV en section courante en amont de la mesure de délestage (Sortie Obligatoire) dans le sens de circulation concerné par celle-ci.

Affichage Gare :

La mesure de délestage est indiquée sur les PMV d'accès en entrée des gares en amont de la mesure. L'interdiction d'entrée est affichée sur le PMV d'accès de l'échangeur

sur lequel la mesure de délestage est mise en place

Radio-Vinci Autoroutes :

Messages diffusés à pas réguliers ou dès lors qu'une actualisation est nécessaire en raison d'une évolution de l'événement

3605 :

La plateforme de renseignements téléphoniques diffuse l'information à tout appel entrant concernant ce sujet

CEZOC :

Le CEZOC diffuse l'information sur le plan national

NB : en fonction de l'événement et de sa durée, l'information peut être diffusée sur des médias locaux, régionaux, nationaux.

Actions des services

ASF

Constataion et analyse de l'événement
 Prise des mesures conservatoires
 Analyse de la situation en concertation avec l'EDSR (ou CORG) et le Département de l'Aude et les Mairies
 Informe la Préfecture de la mesure qui sera mise en œuvre
 Mise en place de la mesure
 Informe le CEZOC
 Informe les usagers par tous moyens adaptés (Panneaux à Messages Variables, Radio Vinci Autoroutes, Plateforme 3605, ...)

EDSR ou CORG

Constataion/échanges d'informations avec ASF en rapport avec l'événement
 Analyse de la situation et concertation avec les autres acteurs
 participe à la mise en œuvre de la mesure sur l'autoroute (Présence sur sortie obligatoire).
 Si nécessaire présence physique sur les points singuliers ou de surveillance particulière répertoriés dans ce PGT sur les itinéraires de substitution.

Département de l'Aude

Reçoit les informations des autres acteurs.
 Participe à l'analyse de la situation.
 Confirme la faisabilité en indiquant les contraintes du réseau secondaire (chantiers, états, ...)

CEZOC

Reçoit les éléments concernant l'événement et les mesures d'ASF, de la gendarmerie et du Département de l'Aude
 Diffuse l'information sur les médias habituels.

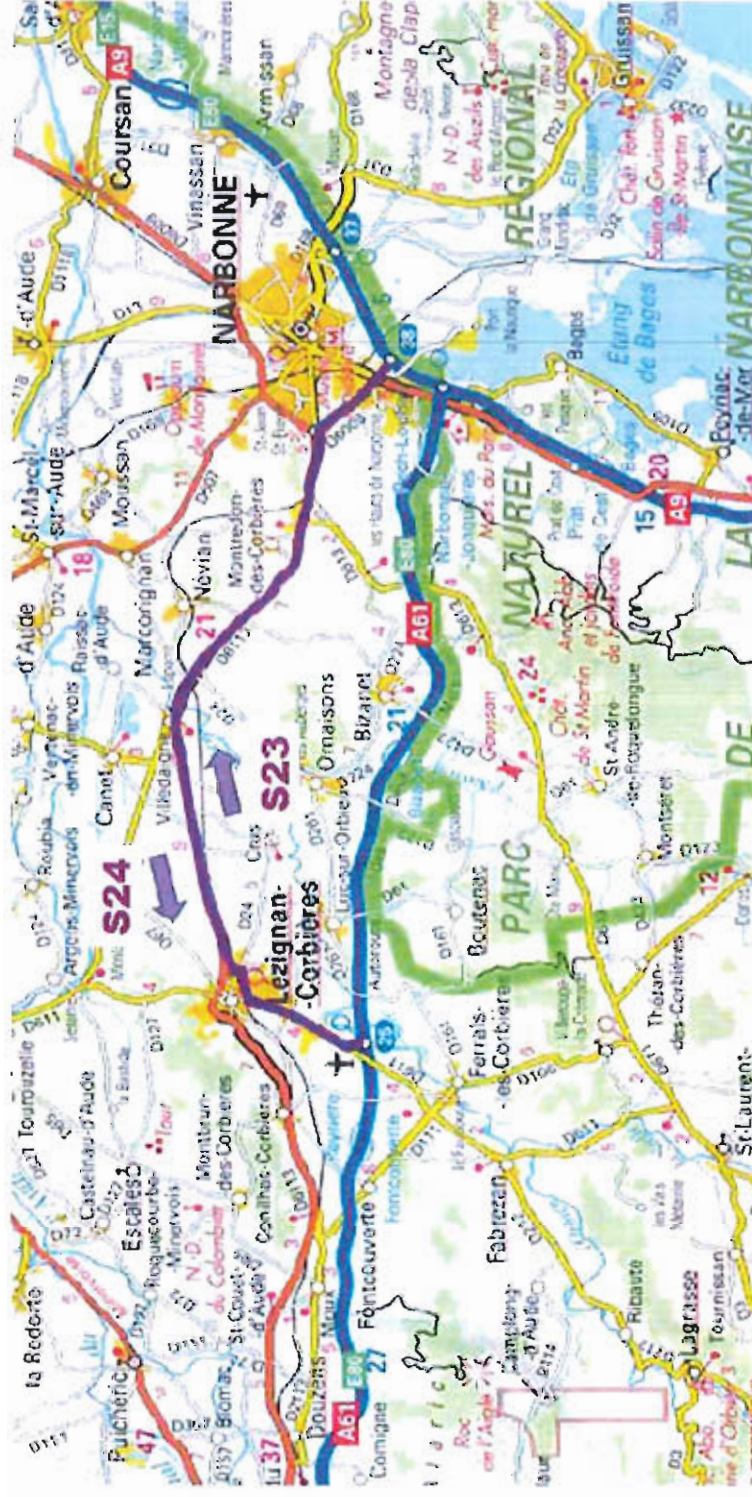
Points de surveillance particulière

Traversée de Fitou : 1 feu de circulation.

Chaussée à 2 x 3 voies

Délestage - Utilisation d'un itinéraire de substitution

S23 - S24

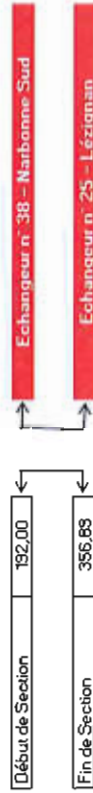


Début de Section	192.00	Echangeur n° 38 – Narbonne Sud
------------------	--------	--------------------------------

Fin de Section	356.89	Echangeur n° 25 – Lezignan
----------------	--------	----------------------------

Chaussée à 2 x 3 voies
 Délestage - Aide à la décision

Trafic Moyen sur la section



TMJA VL sens 1	16129
TMJA PL Sens 1	2463
TMSE VL sens 1	26103
TMSE PL sens 1	2413
TMJA VL sens 2	16254
TMJA PL Sens 2	2426
TMSE VL sens 2	26858
TMSE PL sens 2	24170

Précisions sur les mesures

Ces mesures peuvent être cumulatives
 Certaines mesures ne sont pas systématiques (exemple : circulation en double-sens)
 et leur faisabilité doit être étudiée au cas par cas.
 Se reporter au tableau de codification des mesures.

Table décisionnelle / Scénarios possibles

Trafic en amont du tronçon	Caractéristique et durée prévisible de l'accident			
Faible	NB, sup à 1h ou B < 2h	B, 1/2 journée	B, une journée ou plus	
Moyen	1	2	2	3
Fort	1	2	3	4

Caractéristique de l'accident	NB : Non Bloquant
Trafic faible	B : Bloquant
Trafic moyen	inférieur à 1200 véh./h
Trafic fort	compris entre 1200 et 2400 véh./h
	supérieur à 2400 véh./h

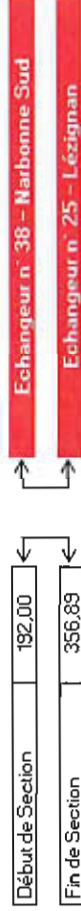
Scénarios
1
2
3
4

 Mesures pouvant être mises en oeuvre
 Désignation

E	Echange d'informations entre forces de l'ordre, ASF, Département de l'Aude
M0	Information des usagers par équipements dynamiques d'exploitation
M1	Information des usagers par Radio Vinci Autoroutes 107, 7
IR0	A61 sens Est / Ouest : itinéraire recommandé.
	VL et desserte locale : Sortie Narbonne Sud vers Lezignan par S24
	PL : Sortie Narbonne Sud vers Carcassonne Est par S24 puis S22
	PL : Sortie Narbonne Sud vers Carcassonne Est par S24 puis S22
M2	Information des usagers par radios locales et régionales
C	A61 sens Est / Ouest : sortie obligatoire Narbonne Sud
	VL et PL desserte locale (4,10 km) : Sortie Narbonne Sud vers Lezignan par S24
	PL : Sortie Narbonne Sud vers Carcassonne Est par S24 puis S22
G	Guidage des usagers par itinéraire S et radio Vinci Autoroutes 107, 7
M3	Information des usagers par radios nationales
IR1	A61 sens Est / Ouest : itinéraire recommandé.
	Sortie Béziers Ouest vers Carcassonne Est par S 32
G1	Guidage des usagers par itinéraire S et radio Vinci Autoroutes 107, 7
CDS	Mise en place d'une circulation en double sens au niveau de l'accident
IR0	A61 sens Est / Ouest : itinéraire recommandé.
	VL et PL desserte locale (4,10 km) : Sortie Narbonne Sud vers Lezignan par S24
	PL : Sortie Narbonne Sud vers Carcassonne Est par S24 puis S22
IR1	A61 sens Est / Ouest : itinéraire recommandé.
	Sortie Béziers Ouest vers Carcassonne Est par S 32
IRA	A61 sens Ouest / Est : itinéraire recommandé.
	VL : Sortie Lezignan vers Narbonne par S23
	PL : Sortie Carcassonne Est par Narbonne Sud par S21 puis S23
GA	Guidage des usagers par itinéraire S et radio Vinci Autoroutes 107, 7

Délestage - Utilisation d'un itinéraire de substitution

Détail de l'itinéraire de substitution



Sur la section : 22 Km avec temps de traversée de 11mn.
 Sur l'itinéraire de substitution : 26,5 Km avec temps de traversée de 33mn.

Se conformer à la signalisation en place sur l'A9 (ou A61) mise en place concernant la mesure en cours (affichage seul pour une recommandation - balisage physique pour une sortie obligatoire).

Sens 1: Lezignan - Narbonne Sud

YL : Sortie Lezignan suivre l'itinéraire S 23

PL : Sortie Carcassonne Est, suivre l'itinéraire S 53 pour reprendre autoroute à Narbonne Sud

Sens 2: Narbonne Sud - Lezignan

YL : Sortie Narbonne Sud, suivre l'itinéraire S 24

PL : Sortie Narbonne Sud, suivre l'itinéraire S 53 pour reprendre A61 à Carcassonne Est

Dispositif de communication

PMV :

Utilisation des PMV en section courante en amont de la mesure de délestage (Sortie Obligatoire) dans le sens de circulation concerné par celle-ci.

Affichage Gare :

La mesure de délestage est indiquée sur les PMV d'accès en entrée des gares en amont de la mesure. L'interdiction d'entrée est affichée sur le PMV d'accès de l'échangeur sur lequel la mesure de délestage est mise en place

Radio Vinci Autoroutes :

Messages diffusés à pas réguliers ou dès lors qu'une actualisation est nécessaire en raison d'une évolution de l'événement

3605 :

La plateforme de renseignements téléphoniques diffuse l'information à tout appel entrant concernant ce sujet

CEZOC :

Le CEZOC diffuse l'information sur le plan national.

NB : en fonction de l'événement et de sa durée, l'information peut être diffusée sur des médias locaux, régionaux, nationaux.

Actions des services

ASF

Constataction et analyse de l'événement
 Prise des mesures conservatoires
 Analyse de la situation en concertation avec l'EDSR (ou CORG) et le Département de l'Aude et les Mairies
 Informe la Préfecture de la mesure qui sera mise en œuvre
 Mise en place de la mesure
 Informe le CEZOC
 Informe les usagers par tous moyens adaptés (Panneaux à Messages Variables, Radio Vinci Autoroutes, Plateforme 3605, ...)

EDSR ou CORG

Constataction/échanges d'informations avec ASF en rapport avec l'événement
 Analyse de la situation et concertation avec les autres acteurs
 Participe à la mise en œuvre de la mesure sur l'autoroute (Présence sur sortie obligatoire).
 Si nécessaire présence physique sur les points singuliers ou de surveillance particulière répertoriés dans ce PGT sur les itinéraires de substitution.

Département de l'Aude

Reçoit les informations des autres acteurs.
 Participe à l'analyse de la situation.
 Confirme la faisabilité en indiquant les contraintes du réseau secondaire (chantiers, états, ...)

CEZOC

Reçoit les éléments concernant l'événement et les mesures d'ASF, de la gendarmerie et du Département.
 Diffuse l'information sur les médias habituels.

Points de surveillance particulière

Traversée de Villedaigne : 1 feu de circulation.

Traversée de Comilhac des Corbières : 2 feux de circulation.

Traversée de Lezignan : 2 feux de circulation dont 1 équipé de radar.

Traversée de Lezignan : Gabarit Pont SMCF limitant 4,15 m

Traversée de Capendu : 2 feux de circulation dont 1 équipé de radar.

Délestage - Utilisation d'un itinéraire de substitution

S21 - S22



Début de Section	356.89
------------------	--------

Echangeur n° 25 – Lezignan

Fin de Section	329.44
----------------	--------

Echangeur n° 24 – Carcassonne Est

Chaussée à 2 x 2 voies Délestage - Aide à la décision

Trafic Moyen sur la section



TMJA VL sens 1	16574
TMJA PL Sens 1	2238
TMSE VL sens 1	28479
TMSE PL sens 1	2286
TMJA VL sens 2	16733
TMJA PL Sens 2	2076
TMSE VL sens 2	26433
TMSE PL sens 2	2146

Précisions sur les mesures

Ces mesures peuvent être cumulatives
 Certaines mesures ne sont pas systématiques (exemple : circulation en double-sens)
 et leur faisabilité doit être étudiée au cas par cas.
 Se reporter au tableau de codification des mesures.

Table décisionnelle / Scénarios possibles

Traffic en amont du tronçon	Caractéristique et durée prévisible de l'accident			
	IMB, sup à 1h ou B < 2h	2	3	4
Faible	1	2	3	4
Moyen	1	2	3	4
Fort	1	3	3	4

Caractéristique de l'accident	NIB :	Non Bloquant
	IB :	Bloquant
Traffic faible	Inférieur à 1200 véh / h	
Traffic moyen	compris entre 1200 et 2400 véh / h	
Traffic fort	supérieur à 2400 véh / h	

Scénarios

1 2 3 4

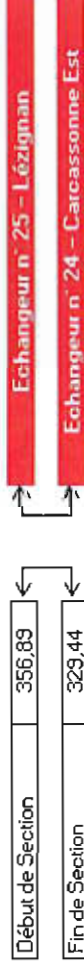
Mesures pouvant être mises en oeuvre

Lézignan

E	Echange d'informations entre forces de l'ordre, ASF, Département de l'Aude
M0	Information des usagers par équipements dynamiques d'exploitation
M1	Information des usagers par Radio Vinci Autoroutes 107.7
IP0	A61 sens Est / Ouest : itinéraire recommandé. VL et desserte locale : Sortie Lézignan vers Carcassonne Est par S22 PL : Sortie Narbonne Sud vers Carcassonne Est par S24 puis S22 (éviter Lézignan)
M2	Information des usagers par radios locales et régionales
C	A61 sens Sud / Nord : Sortie obligatoire VL et desserte locale PL : Sortie Lézignan vers Carcassonne Est par S22 PL : Sortie Narbonne Sud vers Carcassonne Est par S24 puis S22 (éviter Lézignan) Guidage des usagers par itinéraire S et radio Vinci Autoroutes 107.7
G	Information des usagers par radios nationales
M3	Information des usagers par radios nationales
IP1	A61 sens Est / Ouest : itinéraire recommandé. VL : Sortie Narbonne Sud vers Lézignan par S24 PL : Sortie Narbonne Sud vers Carcassonne Est par S24 puis S22 (éviter Lézignan) Guidage des usagers par itinéraire S et radio Vinci Autoroutes 107.7
GI	Information des usagers par radios nationales
CDS	Mise en place d'une circulation en double sens au niveau de l'accident
IR0	A61 sens Est / Ouest : itinéraire recommandé. VL et desserte locale : Sortie Lézignan vers Carcassonne Est par S22 PL : Sortie Narbonne Sud vers Carcassonne Est par S24 puis S22 (éviter Lézignan)
IR1	A61 sens Est / Ouest : itinéraire recommandé. VL : Sortie Narbonne Sud vers Lézignan par S24 PL : Sortie Narbonne Sud vers Carcassonne Est par S24 puis S22 (éviter Lézignan)
IRA	A61 sens Ouest / Est : itinéraire recommandé. VL : Sortie Carcassonne Est vers Lézignan par S21 PL : Sortie Carcassonne Est vers Narbonne Sud par S21 puis S23 (éviter Lézignan) Guidage des usagers par itinéraire S et radio Vinci Autoroutes 107.7
GA	Guidage des usagers par itinéraire S et radio Vinci Autoroutes 107.7

Délestage - Utilisation d'un itinéraire de substitution

Détail de l'itinéraire de substitution



Sur la section : 27 Km avec temps de parcours de 14mn.

Sur l'itinéraire de substitution : 34,5 Km avec temps de parcours de 41mn.

Sens 1 : Carcassonne Est - Lézignan

VL : Sortie Carcassonne Est, suivre linéaire S 21

PL : Sortie Carcassonne Est, suivre linéaire S 53 pour reprendre A9 à Narbonne Sud

Sens 2 : Lézignan - Carcassonne Est

VL : Sortie Lézignan, suivre linéaire S 22

PL : Sortie Narbonne Sud, suivre linéaire S 52 pour reprendre A61 à Carcassonne Est

Dispositif de communication

PMV :

Utilisation des PMV en section courante en amont de la mesure de délestage (Sortie Obligatoire) dans le sens de circulation concerné par celle-ci.

Affichage Gare :

La mesure de délestage est indiquée sur les PMV d'accès en entrée des gares en amont de la mesure.

L'interdiction d'entrée est affichée sur le PMV d'accès de l'échangeur

sur lequel la mesure de délestage est mise en place

Radio Vinci Autoroutes :

Messages diffusés à pas réguliers ou dès lors qu'une actualisation

est nécessaire en raison d'une évolution de l'événement

3605 :

La plateforme de renseignements téléphoniques diffuse l'information

à tout appel entrant concernant ce sujet

CEZOC :

Le CEZOC diffuse l'information sur le plan national.

NB : en fonction de l'événement et de sa durée, l'information peut être diffusée

sur des médias locaux, régionaux, nationaux.

Actions des services

ASF

Constataction et analyse de l'événement

Prise des mesures conservatoires

Analyse de la situation en concertation avec l'EDSR (ou CORG) et le Département de l'Aude et les Mairies

Informe la Préfecture de la mesure qui sera mise en œuvre

Mise en place de la mesure

Informe le CEZOC

Informe les usagers par tous moyens adaptés (Panneaux à Messages Variables, Radio Vinci Autoroutes, Plateforme 3605, ...)

EDSR ou CORG

Constataction/échanges d'informations avec ASF en rapport avec l'événement

Analyse de la situation et concertation avec les autres acteurs

Participe à la mise en œuvre de la mesure sur l'autoroute (Présence sur sortie obligatoire).

Si nécessaire présence physique sur les points singuliers ou de surveillance particulière répertoriés dans ce PGT sur les itinéraires de substitution.

Département de l'Aude

Reçoit les informations des autres acteurs.

Participe à l'analyse de la situation.

Confirme la faisabilité en indiquant les contraintes du réseau secondaire (chantiers, états, ...)

CEZOC

Reçoit les éléments concernant l'événement et les mesures d'ASF, de la gendarmerie et du Département.

Diffuse l'information sur les médias habituels.

Points de surveillance particulière

Traversée de Villedaigne : 1 feu de circulation.

Traversée de Comilhac des Corbières : 2 feux de circulation.

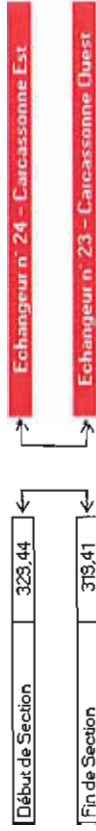
Traversée de Lézignan : 2 feux de circulation dont 1 équipé de radar.

Traversée de Lézignan : Gabarit Pont SINC limitant 4,15 m

Traversée de Capendu : 2 feux de circulation dont 1 équipé de radar.

Chaussée à 2 x 3 voies
Délestage - Aide à la décision

Trafic Moyen sur la section



TMJA VL sens 1	15099
TMJA PL Sens 1	2539
TMSE VL sens 1	24530
TMSE PL sens 1	2604
TMJA VL sens 2	15526
TMJA PL Sens 2	2231
TMSE VL sens 2	25279
TMSE PL sens 2	2309

Précisions sur les mesures

Ces mesures peuvent être cumulatives
Certains mesures ne sont pas systématiques (exemple : circulation en double-sens)
et leur faisabilité doit être étudiée au cas par cas.
Se reporter au tableau de codification des mesures.

Table décisionnelle / Scénarios possibles

Trafic en amont du tronçon	Caractéristique et durée prévisible de l'accident	
Faible	NB, sup à 1h ou B < 2h	B, 1/2 journée
	1	2
Moyen	1	2
Fort	1	3
		4

Caractéristique de l'accident	NB : Non Bloquant
Trafic faible	B : Bloquant
Trafic moyen	inférieur à 1200 véh./h
Trafic fort	compris entre 1200 et 2400 véh./h
	supérieur à 2400 véh./h

Scénarios

1
2
3
4

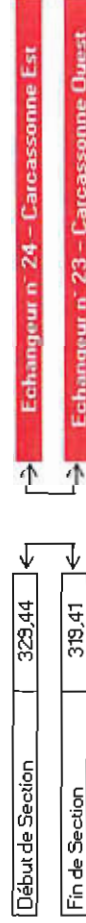
Mesures pouvant être mises en oeuvre
Désignation

E	Echange d'informations entre forces de l'ordre, ASF, Département de l'Aude
M0	Information des usagers par équipements dynamiques d'exploitation
MT	Information des usagers par Radio Vinci Autoroutes 107,7
IR0	A61 sens Est Ouest : itinéraire recommandé. Sortie Carcassonne Est vers Carcassonne Ouest par S 20
M2	Information des usagers par radios locales et régionales
C	A61 sens Est / Ouest : sortie obligatoire Carcassonne Est Sortie Carcassonne Est vers Carcassonne Ouest par S 20
G	Guidage des usagers par itinéraire S et radio Vinci Autoroutes 107,7
M3	Information des usagers par radios nationales
IR1	A61 sens Est / Ouest : itinéraire recommandé. VL : Sortie Lézignan vers Carcassonne Ouest par S 21 puis S 18 PL : Sortie Narbonne Sud vers Carcassonne Ouest
G1	Guidage des usagers par itinéraire S et radio Vinci Autoroutes 107,7
CDS	Mise en place d'une circulation en double sens au niveau de l'accident
IR0	A61 sens Est / Ouest : itinéraire recommandé. Sortie Carcassonne Est vers Carcassonne Ouest par S 20
IRA	A61 sens Est / Ouest : itinéraire recommandé. Sortie Carcassonne Ouest vers Carcassonne Est par S 17
GA	Guidage des usagers par itinéraire S et radio Vinci Autoroutes 107,7

Sens 1: Carcassonne Ouest / Carcassonne Est
Sens 2 : Carcassonne Est / Carcassonne Ouest

Chaussée à 2 x 2 voies Délestage - Utilisation d'un itinéraire de substitution

Détail de l'itinéraire de substitution



Sur la section : 10 Km avec temps de parcours de 5mn.
Sur l'itinéraire de substitution : 11Km avec temps de parcours de 13mn

Sens 1 : Carcassonne Ouest - Carcassonne Est

Sortie Carcassonne Ouest, suivre itinéraire S19
Si itinéraire S19 saturé, prendre itinéraire S17

Sens 2 : Carcassonne Est - Carcassonne Ouest

Sortie Carcassonne Est, suivre itinéraire S20
Si itinéraire S20 saturé, prendre itinéraire S18

Dispositif de communication

PMV :

Utilisation des PMV en section courante en amont de la mesure de délestage (Sortie Obligatoire) dans le sens de circulation concerné par celle-ci.

Affichage Gare :

La mesure de délestage est indiquée sur les PMV d'accès en entrée des gares en amont de la mesure. L'interdiction d'entrée est affichée sur le PMV d'accès de l'échangeur sur lequel la mesure de délestage est mise en place

Radio Vinci Autoroutes :

Messages diffusés à pas réguliers ou dès lors qu'une actualisation est nécessaire en raison d'une évolution de l'événement

3605 :

La plateforme de renseignements téléphoniques diffuse l'information à tout appel entrant concernant ce sujet

CEZOC :

Le CEZOC diffuse l'information sur le plan national.

Actions des services

ASF

Constataion et analyse de l'événement
Prise des mesures conservatoires
Analyse de la situation en concertation avec l'EDSR (ou CORG) et le Département de l'Aude et les Mairies
Informe la Préfecture de la mesure qui sera mise en œuvre
Mise en place de la mesure
Informe le CEZOC
Informe les usagers par tous moyens adaptés (Panneaux à Messages Variables, Radio Vinci Autoroutes, Plateforme 3605, ...)

EDSR ou CORG

Constatation et échanges d'informations avec ASF en rapport avec l'événement
Analyse de la situation et concertation avec les autres acteurs
Participe à la mise en œuvre de la mesure sur l'autoroute (Présence sur sortie obligatoire)
Si nécessaire présence physique sur les points singuliers ou de surveillance particulière répertoriés dans ce PGT sur les itinéraires de substitution.

Département de l' Aude

Reçoit les informations des autres acteurs.
Participe à l'analyse de la situation.
Confirme la faisabilité en indiquant les contraintes du réseau secondaire (chantiers, états, ...)

CEZOC

Reçoit les éléments concernant l'événement et les mesures d'ASF, de la gendarmerie et du Département de l'Aude.
Diffuse l'information sur les médias habituels.

Points de surveillance particulière

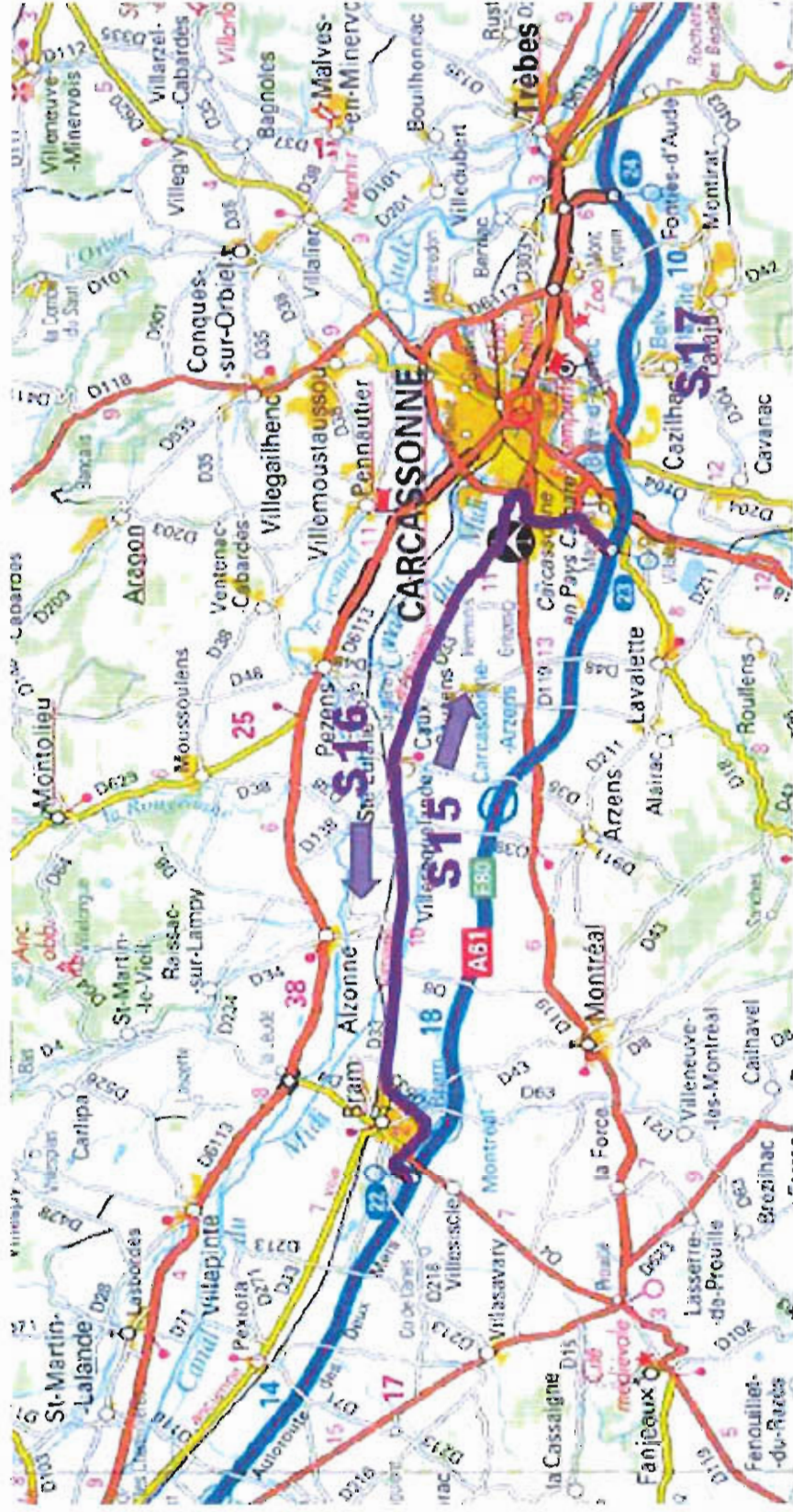
Traversée de Carcassonne : 1 feu de circulation.

Traversée de Carcassonne : gabarit Pont sous A 61 limitant à 4,10 m

Chaussée à 2 x 3 voies

Délestage - Utilisation d'un itinéraire de substitution

S15 - S16



Début de Section 319,41

Fin de Section 301,68

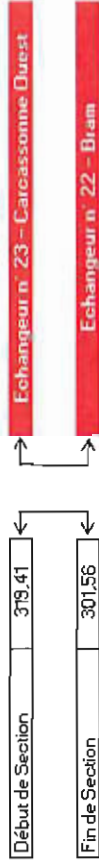
Echangeur n° 23 - Carcassonne Ouest

Echangeur n° 22 - Bram

Chaussée à 2 x 3 voies

Délestage - Aide à la décision

Trafic Moyen sur la section



TMJA VL sens 1	14292
TMJA PL Sens 1	2094
TMSE VL sens 1	22741
TMSE PL sens 1	2130
TMJA VL sens 2	14373
TMJA PL Sens 2	2038
TMSE VL sens 2	23036
TMSE PL sens 2	2149

Précisions sur les mesures

Ces mesures peuvent être cumulatives
 Certaines mesures ne sont pas systématiques (exemple : circulation en double-sens) et leur faisabilité doit être étudiée au cas par cas.
 Se reporter au tableau de codification des mesures.

Table décisionnelle / Scénarios possibles

Trafic en amont du tronçon	Caractéristique et durée prévisible de l'accident			
Faible	NB, sup à 1h ou B < 2h	B, 1/2 journée	B, une journée ou plus	
Moyen	1	2	3	
Fort	1	3	4	

Caractéristique de l'accident	NB :	
	Non Bloquant	Bloquant
Trafic faible	inférieur à 1200 véh/h	
Trafic moyen	compris entre 1200 et 2400 véh/h	
Trafic fort	supérieur à 2400 véh/h	

Scénarios

1	2	3	4
---	---	---	---

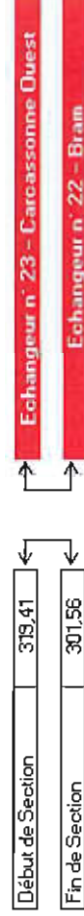
Mesures pouvant être mises en oeuvre

Désignation

E	Echange d'informations entre forces de l'ordre, ASF, Département de l'Aude
M0	Information des usagers par équipements dynamiques d'exploitation
M1	Information des usagers par Radio Vinci Autoroutes 107,7
IR0	A61 sens Est / Ouest : itinéraire recommandé. Sortie Carcassonne Ouest vers Bram par S 16
M2	Information des usagers par radios locales et régionales
C	A61 sens Est / Ouest : sortie obligatoire Carcassonne Ouest Sortie Carcassonne Ouest vers Bram par S 16
G	Guidage des usagers par itinéraire S et radio Vinci Autoroutes 107,7
M3	Information des usagers par radios nationales
IR1	A61 sens Est / Ouest : itinéraire recommandé. Sortie Carcassonne Est vers Bram par S 16
G1	Guidage des usagers par itinéraire S et radio Vinci Autoroutes 107,7
CDS	Mise en place d'une circulation en double sens au niveau de l'accident
IR0	A61 sens Est / Ouest : itinéraire recommandé. Sortie Carcassonne Ouest vers Bram par S 16
IRA	A61 sens Ouest / Est : itinéraire recommandé. Sortie Bram vers Carcassonne Ouest par S 16
GA	Guidage des usagers par itinéraire S et radio Vinci Autoroutes 107,7

Chaussée à 2 x 2 voies
Délestage - Utilisation d'un itinéraire de substitution

Détail de l'itinéraire de substitution



Sur la section : 18 Km avec temps de parcours de 9 mn.
Sur l'itinéraire de substitution : 25 Km avec temps de parcours 20mn.

Sens 1 : Bram - Carcassonne Ouest

Sortie Bram, suivre itinéraire S15

Sens 2 : Carcassonne Ouest - Bram

Sortie Carcassonne Ouest, suivre itinéraire S16

Dispositif de communication

PMV :

Utilisation des PMV en section courante en amont de la mesure de délestage (Sortie Obligatoire) dans le sens de circulation concerné par celle-ci.

Affichage Gare :

La mesure de délestage est indiquée sur les PMV d'accès en entrée des gares en amont de la mesure. L'interdiction d'entrée est affichée sur le PMV d'accès de l'échangeur sur lequel la mesure de délestage est mise en place

Radio Vinci Autoroutes :

Messages diffusés à pas réguliers ou dès lors qu'une actualisation est nécessaire en raison d'une évolution de l'événement

3605 :

La plateforme de renseignements téléphoniques diffuse l'information à tout appel entrant concernant ce sujet

CEZOC :

Le CEZOC diffuse l'information sur le plan national.

NB : en fonction de l'événement et de sa durée, l'information peut être diffusée sur des médias locaux, régionaux, nationaux.

Actions des services

ASF

Constatation et analyse de l'événement
Prise des mesures conservatoires
Analyse de la situation en concertation avec l'EDSR (ou CORG) et le Département de l'Aude et les Mairies
Informe la Préfecture de la mesure qui sera mise en œuvre
Mise en place de la mesure
Informe le CEZOC
Informe les usagers par tous moyens adaptés (Panneaux à Messages Variables, Radio Vinci Autoroutes, Plateforme 3605, ...)

EDSR ou CORG

Constatation/échanges d'informations avec ASF en rapport avec l'événement
Analyse de la situation et concertation avec les autres acteurs
Participe à la mise en œuvre de la mesure sur l'autoroute (Présence sur sortie obligatoire).
Si nécessaire présence physique sur les points singuliers ou de surveillance patrouillière répertoriés dans ce PGT sur les itinéraires de substitution.

Département de l'Aude

Reçoit les informations des autres acteurs.
Participe à l'analyse de la situation.
Confirme la faisabilité en indiquant les contraintes du réseau secondaire (chantiers, états, ...)

CEZOC

Reçoit les éléments concernant l'événement et les mesures d'ASF, de la gendarmerie et du Département.
Diffuse l'information sur les médias habituels.

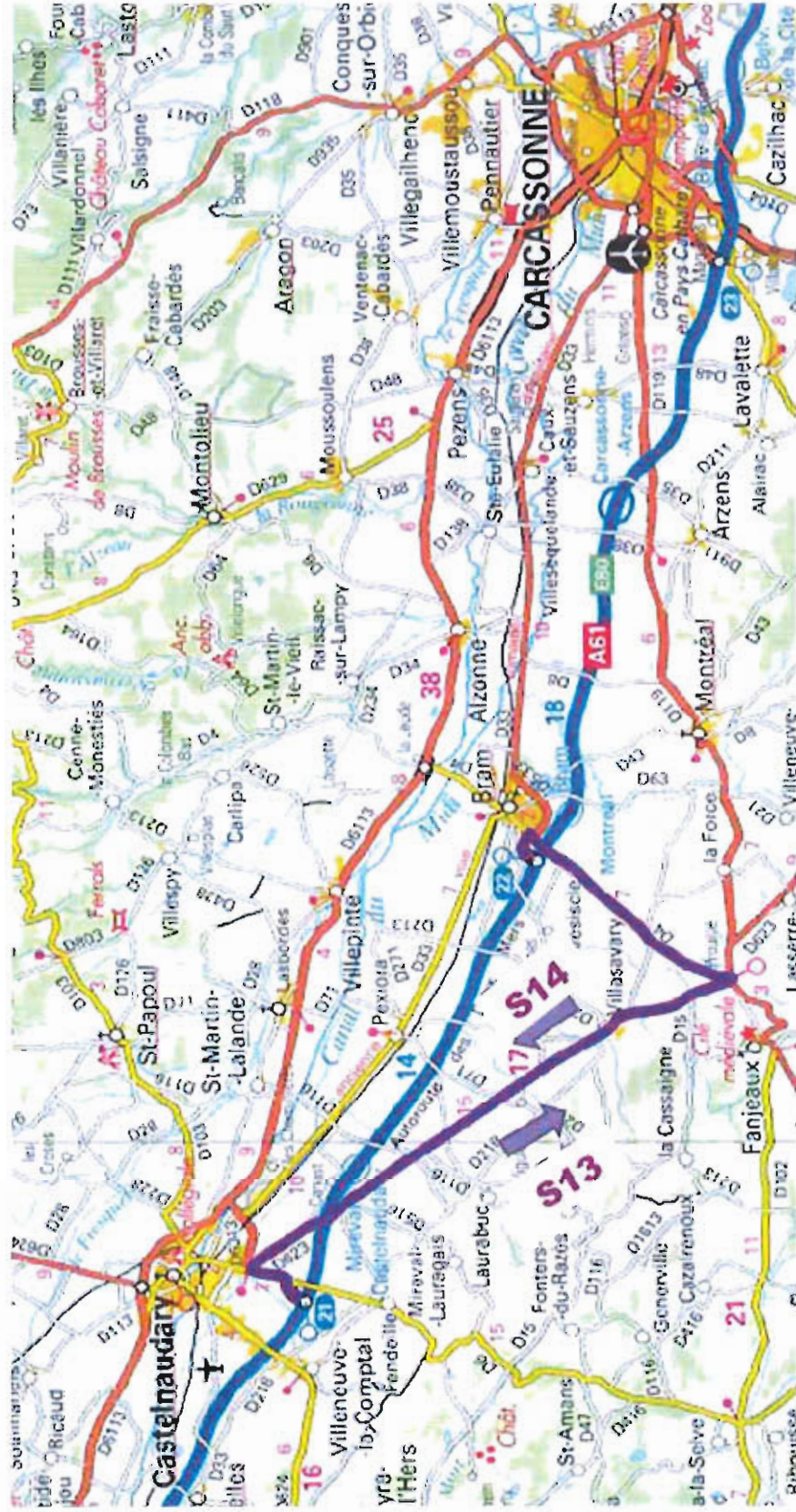
Points de surveillance particulière

Traversée de Pezens : 2 feux de circulation.

Chaussée à 2 x 3 voies

Délestage - Utilisation d'un itinéraire de substitution

S13 - S14



Début de Section	301.56
------------------	--------

Echangeur n° 22 – Bram

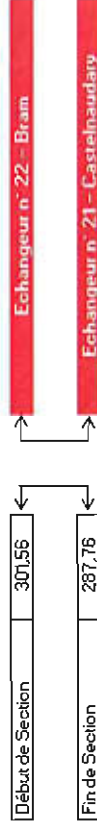
Fin de Section	287.76
----------------	--------

Echangeur n° 21 – Castelnaudary

Chaussée à 2 x 3 voies

Délestage - Aide à la décision

Trafic Moyen sur la section



TMUA VL sens 1
TMUA PL Sens 1
TMSE VL sens 1
TMSE PL sens 1
TMUA VL sens 2
TMUA PL Sens 2
TMSE VL sens 2
TMSE PL sens 2

Précisions sur les mesures

Ces mesures peuvent être cumulatives
 Certaines mesures ne sont pas systématiques (exemple : circulation en double-sens)
 et leur faisabilité doit être étudiée au cas par cas.
 Se reporter au tableau de codification des mesures.

Table décisionnelle / Scénarios possibles

Trafic en amont du tronçon	Caractéristique et durée prévisible de l'accident			
Faible	NB, sup à 1h ou B < 2h	B, 1/2 journée	B, une journée ou plus	
Moyen	1	2	2	3
Fort	1	2	3	4

Caractéristique de l'accident	NB : Non Bloquant	B : Bloquant
Trafic faible	inférieur à 1200 véh/h	
Trafic moyen	compris entre 1200 et 2400 véh/h	
Trafic fort	supérieur à 2400 véh/h	

Scénarios

1
2
3
4

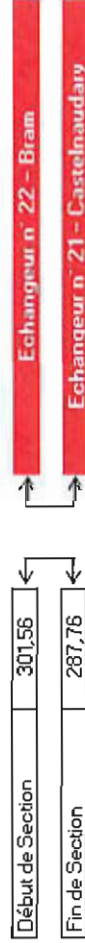
Mesures pouvant être mises en oeuvre

Désignation

E	Echange d'informations entre forces de l'ordre, ASF, Département de l'Aude
M0	Information des usagers par équipements dynamiques d'exploitation
M1	Information des usagers par Radio Vinci Autoroutes 107.7
IP0	A61 sens Sud / Nord : itinéraire recommandé. Sortie Bram vers Castelnaudary par S 14
M2	Information des usagers par radios locales et régionales
C	A61 sens Sud / Nord : sortie obligatoire Bram
G	Sortie Bram vers Castelnaudary par S 14 Guidage des usagers par itinéraire S et radio Vinci Autoroutes 107.7
M3	Information des usagers par radios nationales
IP1	A61 sens Sud / Nord : itinéraire recommandé. Sortie Carcassonne Ouest vers Castelnaudary par S 16 puis S14
GT	Guidage des usagers par itinéraire S et radio Vinci Autoroutes 107.7
CDS	Mise en place d'une circulation en double sens au niveau de l'accident
IP0	A61 sens Sud / Nord : itinéraire recommandé. Sortie Bram vers Castelnaudary par S 14
IP1	A61 sens Ouest / Est : itinéraire recommandé. Sortie Castelnaudary vers Bram par S 13
GA	Guidage des usagers par itinéraire S et radio Vinci Autoroutes 107.7

Chaussée à 2 x 2 voies
Délestage - Utilisation d'un itinéraire de substitution

Détail de l'itinéraire de substitution



Sur la section : 14 Km avec temps de parcours de 8min.

Sur l'itinéraire de substitution : 22 Km avec temps de parcours de 20mn.

Sens 1 : Castelnaudary - Bram

Sortie Castelnaudary, suivre linéaire S13

Sens 2 : Bram - Castelnaudary

Sortie Bram, suivre linéaire S14

Dispositif de communication

PMV :

Utilisation des PMV en section courante en amont de la mesure de délestage (Sortie Obligatoire)

dans le sens de circulation concerné par celle-ci.

Affichage Gare :

La mesure de délestage est indiquée sur les PMV d'accès en entrée des gares en amont de la mesure.

L'interdiction d'entrée est affichée sur le PMV d'accès de l'échangeur

sur lequel la mesure de délestage est mise en place

Radio Vinci Autoroutes :

Messages diffusés à pas réguliers ou dès lors qu'une actualisation

est nécessaire en raison d'une évolution de l'événement

3605 :

La plateforme de renseignements téléphoniques diffuse l'information

à tout appel entrant concernant ce sujet

CEZOC :

Le CEZOC diffuse l'information sur le plan national.

NB : en fonction de l'événement et de sa durée, l'information peut être diffusée sur des médias locaux, régionaux, nationaux.

Actions des services

ASF

Constataction et analyse de l'événement

Prise des mesures conservatoires

Analyse de la situation en concertation avec l'EDSR (ou CORG) et le Département de l'Aude et les Mairies

Informe la Préfecture de la mesure qui sera mise en œuvre

Mise en place de la mesure

Informe le CEZOC

Informe les usagers par tous moyens adaptés (Panneaux à Messages Variables, Radio Vinci Autoroutes, Plateforme 3605, ...)

EDSR

ou CORG

Constataction/échanges d'informations avec ASF en rapport avec l'événement

Analyse de la situation et concertation avec les autres acteurs

participe à la mise en œuvre de la mesure sur l'autoroute (Présence sur sortie obligatoire).

Si nécessaire présence physique sur les points singuliers ou de surveillance particulière répertoriés dans ce PGT sur les itinéraires de substitution.

Département de l'Aude

Reçoit les informations des autres acteurs.

Participe à l'analyse de la situation.

Confirme la faisabilité en indiquant les contraintes du réseau secondaire (chantiers, états, ...)

CEZOC

Reçoit les éléments concernant l'événement et les mesures d'ASF, de la gendarmerie et du Département.

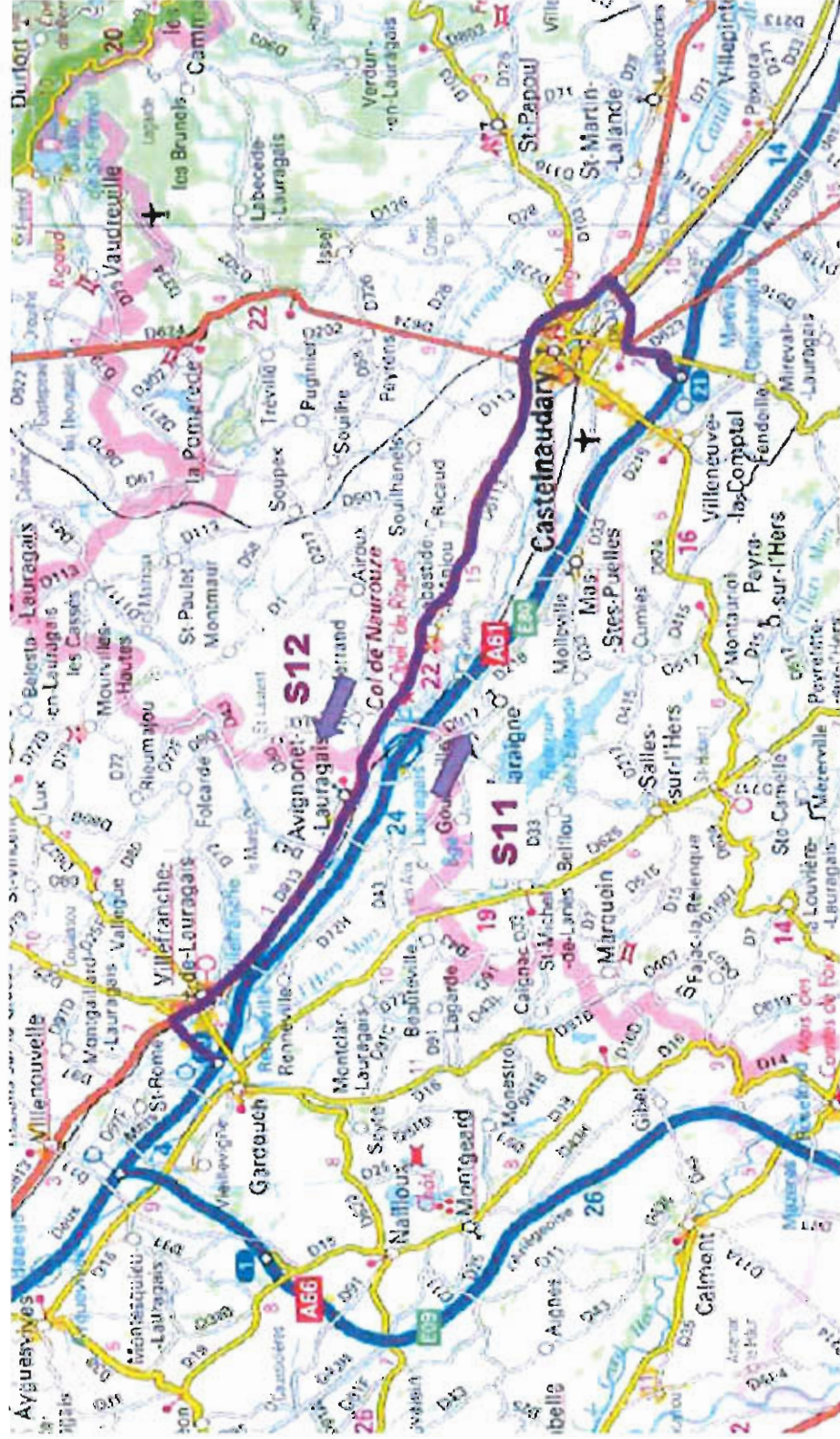
Diffuse l'information sur les médias habituels.

Points de surveillance particulière

Chaussée à 2 x 3 voies

S11 - S12

Délestage - Utilisation d'un itinéraire de substitution



Début de Section 287.76

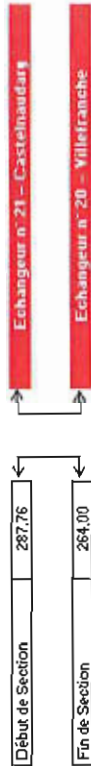
Echangeur n° 21 – Castelnaudary

Fin de Section 264.00

Echangeur n° 20 – Villefranche

Chaussée à 2 x 3 voies Déléstage - Aide à la décision

Trafic Moyen sur la section



TMJA VL sens 1	13543
TMJA PL Sens 1	2834
TMSE VL sens 1	20498
TMSE PL sens 1	3270
TMJA VL sens 2	15420
TMJA PL Sens 2	2252
TMSE VL sens 2	24511
TMSE PL sens 2	2346

Précisions sur les mesures

Ces mesures peuvent être cumulatives
Certains mesures ne sont pas systématiques (exemple : circulation en double-sens)
et leur faisabilité doit être étudiée au cas par cas.
Se reporter au tableau de codification des mesures.

Table décisionnelle / Scénarios possibles

Trafic en amont du tronçon	Caractéristique et durée prévisible de l'accident	
	NB: sup à 1h ou B < 2h	B: 1/2 journée B: une journée ou plus
Faible	1	2
Moyen	1	2
Fort	1	3

Caractéristique de l'accident	NB: Non Bloquant	
	B :	Bloquant
Trafic faible	Inférieur à 1200 véh / h	
Trafic moyen	compris entre 1200 et 2400 véh / h	
Trafic fort	supérieur à 2400 véh / h	

Scénarios

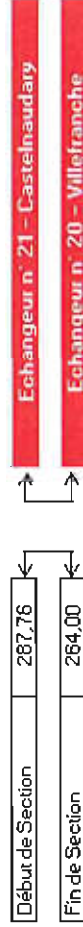
Mesures pouvant être mises en œuvre

Zébrage

Scénario	Mesures
E	Echange d'informations entre forces de l'ordre, ASF, Département de l'Aude
M0	Information des usagers par équipements dynamiques d'exploitation
M1	Information des usagers par Radio Vinci Autoroutes 107.7
IP0	A61 sens Est / Ouest : itinéraire recommandé. VL : Sortie Castelnaudary vers Villefranche de Lauragais par S 12 PL (4.10): Sortie Castelnaudary suivre itinéraire recommandé par RD 623 et 33
M2	Information des usagers par radios locales et régionales
C	A61 sens Sud / Nord : sortie obligatoire Castelnaudary VL : Sortie Castelnaudary vers Villefranche de Lauragais par S 12 PL (4.10): Sortie Castelnaudary suivre itinéraire recommandé par RD 623 et 33
G	Guidage des usagers par itinéraire S et radio Vinci Autoroutes 107.7
M3	Information des usagers par radios nationales
IP1	A61 sens Est / Ouest : itinéraire recommandé. VL : Sortie Bram vers Villefranche de Lauragais par S 14 puis S 12 PL (4.10): Sortie Bram vers Villefranche de Lauragais par S 14, itinéraire PL puis S 12
G1	Guidage des usagers par itinéraire S et radio Vinci Autoroutes 107.7
CDS	Mise en place d'une circulation en double sens au niveau de l'accident.
IP0	A61 sens Est / Ouest : itinéraire recommandé. VL : Sortie Castelnaudary vers Villefranche de Lauragais par S 12 PL (4.10): Sortie Castelnaudary suivre itinéraire recommandé par RD 623 et 33
IP1A	A61 sens Ouest / Est : itinéraire recommandé. VL : Sortie Villefranche de Lauragais vers Castelnaudary par S 11 PL (4.10): Sortie Villefranche vers Castelnaudary par S 11 puis itinéraire PL par RD 623 et 33
GA	Guidage des usagers par itinéraire S et radio Vinci Autoroutes 107.7

Chaussée à 2 x 2 voies
Délestage - Utilisation d'un itinéraire de substitution

Détail de l'itinéraire de substitution



Sur la section : 24 Km avec temps de parcours de 12mn.
Sur l'itinéraire de substitution : 29 Km avec temps de parcours de 26mn.

Sens 1 : Villefranche - Castelnaudary

Sortie Villefranche, suivre l'itinéraire S 11
Pour PL>4,10 m, à Castelnaudary, suivre l'itinéraire recommandé puis S11

Sens 2 : Castelnaudary - Villefranche

Sortie Castelnaudary, suivre l'itinéraire S 13
Pour PL>4,10 m, à Castelnaudary, suivre l'itinéraire recommandé puis S13

Dispositif de communication

PMV :

Utilisation des PMV en section courante en amont de la mesure de délestage (Sortie Obligatoire) dans le sens de circulation concerné par celle-ci.

Affichage Gare :

La mesure de délestage est indiquée sur les PMV d'accès en entrée des gares en amont de la mesure. L'interdiction d'entrée est affichée sur le PMV d'accès de l'échangeur sur lequel la mesure de délestage est mise en place

Radio Vinci Autoroutes :

Messages diffusés à pas réguliers ou dès lors qu'une actualisation est nécessaire en raison d'une évolution de l'événement

3605 :

La plateforme de renseignements téléphoniques diffuse l'information à tout appel entrant concernant ce sujet

CEZOC :

Le CEZOC diffuse l'information sur le plan national.

MB : en fonction de l'événement et de sa durée, l'information peut être diffusée sur des médias locaux, régionaux, nationaux.

Actions des services

ASF

Constataction et analyse de l'événement
Prise des mesures conservatoires
Analyse de la situation en concertation avec l'EDSR (ou CORG) et le Département de l'Aude et les Mairies
Informe la Préfecture de la mesure qui sera mise en œuvre
Mise en place de la mesure
Informe le CEZOC
Informe les usagers par tous moyens adaptés (Panneaux à Messages Variables, Radio Vinci Autoroutes, Plateforme 3605, ...)

EDSR ou CORG

Constataction et échanges d'informations avec ASF en rapport avec l'événement
Analyse de la situation et concertation avec les autres acteurs
Participe à la mise en œuvre de la mesure sur l'autoroute (Présence sur sortie obligatoire).
Si nécessaire présence physique sur les points singuliers ou de surveillance particulière répertoriés dans ce PGT sur les itinéraires de substitution.

Département de l'Aude

Reçoit les informations des autres acteurs.
Participe à l'analyse de la situation.
Confirme la faisabilité en indiquant les contraintes du réseau secondaire (chantiers, états, ...)

Département Haute Garonne

Reçoit les informations des autres acteurs.
Participe à l'analyse de la situation.
Confirme la faisabilité en indiquant les contraintes du réseau secondaire (chantiers, états, ...)

CEZOC

Reçoit les éléments concernant l'événement et les mesures d'ASF, de la gendarmerie et du Département.
Diffuse l'information sur les médias habituels.

Points de surveillance particulière

Traverse de Castelnaudary : Gabarit limitant pont SNCF 4,10 m

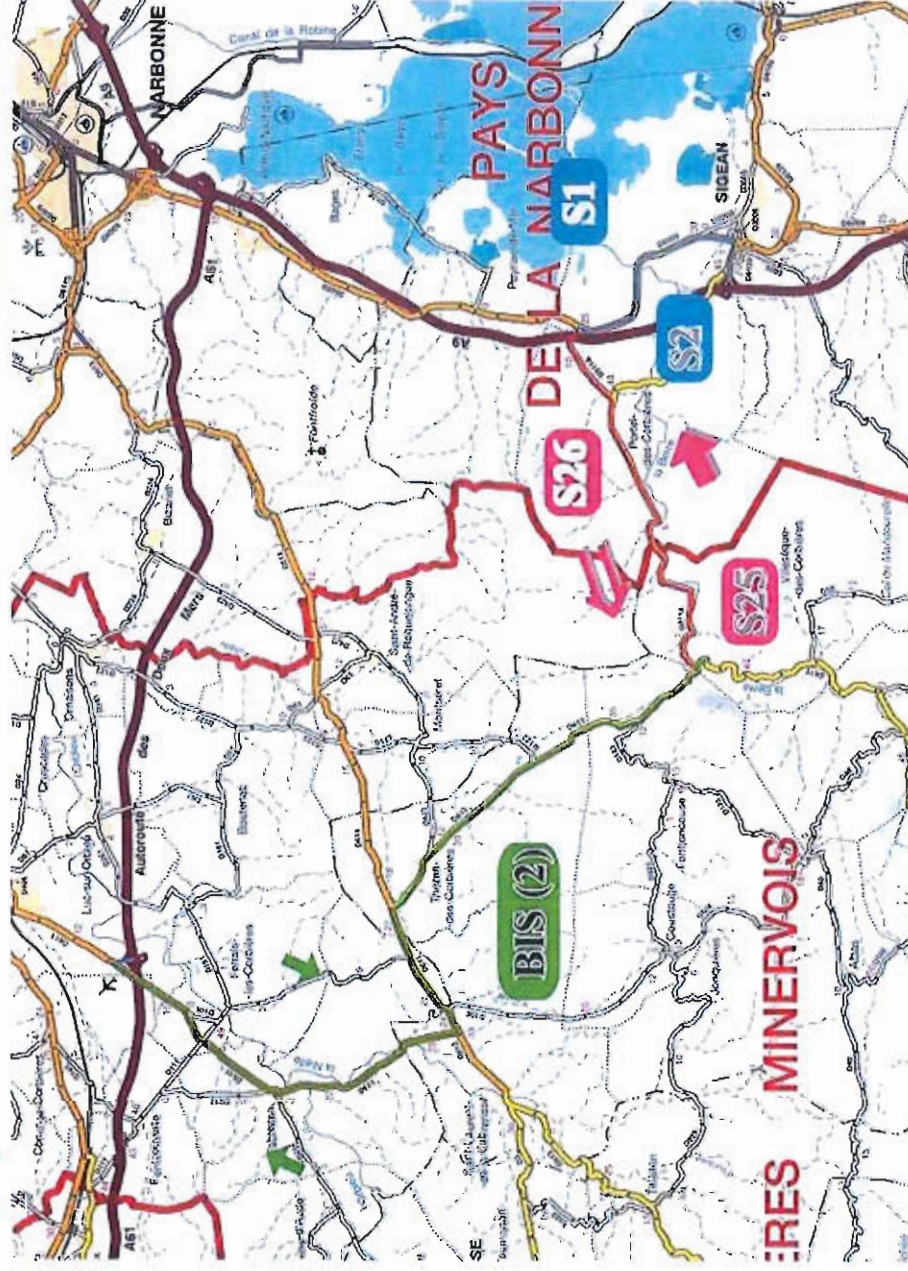
Traverse de Villefranche Lauragais : airété d'interdiction PL

Concerne 2 départements 11 et 31

Crausmée à 2 x 3 voies

BIS (2) et S25 - S26

Délestage - Utilisation d'un itinéraire de substitution



Début de Section	356.89
------------------	--------

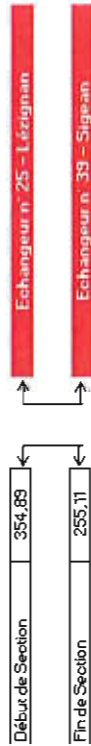
Echangeur n° 25 – Lezignan

Fin de Section	208.15
----------------	--------

Echangeur n° 39 – Sigean

Chaussée à 2 x 3 voies
Délestage - Aide à la décision

Trafic Moyen sur la section



TMJA VL sens 1	
TMJA PL Sens 1	
TMSE VL sens 1	Cf trafics
TMSE PL sens 1	
TMJA VL sens 2	des autres sections
TMJA PL Sens 2	
TMSE VL sens 2	sur A9 et A61
TMSE PL sens 2	

Précisions sur les mesures

Ces mesures peuvent être cumulatives
Certains mesures ne sont pas systématiques (exemple : circulation en double-sens)
et leur faisabilité doit être étudiée au cas par cas.
Se reporter au tableau de codification des mesures.

Table décisionnelle / Scénarios possibles

Trafic en amont	du tronçon	Caractéristique et durée prévisible de l'accident			
		NB sup à 1h ou B < 2h	B: 12 journée	B: une journée ou plus	
Faible		1	2	2	3
Moyen		1	2	2	3
Fort		1	3	3	4

Caractéristique de l'accident	NB : Non Bloquant
Trafic faible	B : Bloquant
Trafic moyen	Inférieur à 1200 véh./h
Trafic fort	compris entre 1200 et 2400 véh./h
	supérieur à 2400 véh./h

Scénarios

1	2	3	4
---	---	---	---

E			
M0			
M1			
IR0			

Echange d'informations entre forces de l'ordre, ASF, Département de l'Aude
Information des usagers par équipements dynamiques d'exploitation
Information des usagers par Radio Vinci Autoroutes 107,7
A61 sens Est / Ouest : itinéraire recommandé.
Sortie Lézignan vers Sigean par Bis 2 puis S25 puis S1

M2			
C			
G			

Information des usagers par radios locales et régionales
A61 sens Est / Ouest : sortie obligatoire Perpignan
Sortie Lézignan vers Sigean par Bis 2 puis S25 puis S1
Guidage des usagers par itinéraire Bis 2 puis S et radio Vinci Autoroutes 107,7

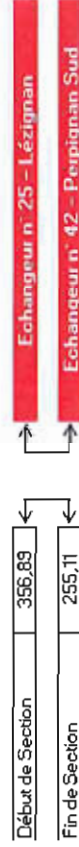
M3			
IRA			
G1			

Information des usagers par radios nationales
A61 sens Ouest / Est : itinéraire recommandé.
Sortie Sigean vers Lézignan par Bis 2 puis S
Guidage des usagers par itinéraire Bis2 puis S et radio Vinci Autoroutes 107,7

Mesures pouvant être mises en oeuvre
Délestage

Délestage - Utilisation d'un itinéraire de substitution

Détail de l'itinéraire de substitution



Itinéraire non balisé

Itinéraire identique dans les deux sens de circulation

Se conformer à la signalisation en place sur l'A9 (ou A61) mise en place concernant la mesure en cours (affichage seul pour une recommandation – balisage physique pour une sortie obligatoire).

Sortir à l'échangeur de Lézignan

Suivre la D611 pour rejoindre la RD 611A vers Portel des Corbières

Suivre la D6009 pour rejoindre l'autoroute A9 par l'échangeur de Sigean.

Dispositif de communication

PMV :

Utilisation des PMV en section courante en amont de la mesure de délestage (Sortie Obligatoire) dans le sens de circulation concerné par celle-ci.

Affichage Gare :

La mesure de délestage est indiquée sur les PMV d'accès en entrée des gares en amont de la mesure.

L'interdiction d'entrée est affichée sur le PMV d'accès de l'échangeur

sur lequel la mesure de délestage est mise en place

Radio Vinci Autoroutes :

Messages diffusés à pas réguliers ou dès lors qu'une actualisation est nécessaire en raison d'une évolution de l'événement

3605 :

La plateforme de renseignements téléphoniques diffuse l'information à tout appel entrant concernant ce sujet

CRICR :

Le CRICR diffuse l'information sur le plan national.

MB : en fonction de l'événement et de sa durée, l'information peut être diffusée sur des médias locaux, régionaux, nationaux.

Actions des services

ASF

Constataion et analyse de l'événement

Prise des mesures conservatoires

Analyse de la situation en concertation avec l'EDSR (ou CORG) et le Département de l'Aude et les Mairies Informe la Préfecture de la mesure qui sera mise en œuvre

Mise en place de la mesure

Informe le CRICR

Informe les usagers par tous moyens adaptés (Panneaux à Messages Variables, Radio Vinci Autoroutes, Plateforme 3605, ...)

EDSR ou CORG

Constataion/échanges d'informations avec ASF en rapport avec l'événement

Analyse de la situation et concertation avec les autres acteurs

Participe à la mise en œuvre de la mesure sur l'autoroute (Présence sur sortie obligatoire).

Si nécessaire présence physique sur les points singuliers ou de surveillance particulière répertoriés dans ce PGT sur les itinéraires de substitution.

Département de l'Aude

Reçoit les informations des autres acteurs.

Participe à l'analyse de la situation.

Confirme la faisabilité en indiquant les contraintes du réseau secondaire (chantiers, états, ...)

CRICR

Reçoit les éléments concernant l'événement et les mesures d'ASF, de la gendarmerie et du Département.

Diffuse l'information sur les médias habituels.

Points de surveillance particulière

Itinéraire Bis.

S60-S61

Délestage - Utilisation d'un itinéraire de substitution



Début de Section	166,62
------------------	--------

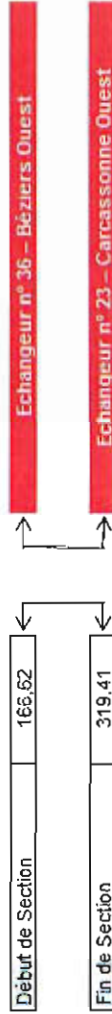
Echangeur n° 36 – Béziers Ouest

Fin de Section	319,41
----------------	--------

Echangeur n° 23 – Carcassonne Ouest

Chaussée à 2 x 3 voies
Délestage - Aide à la décision

Trafic Moyen sur la section



TMJA VL sens 1	
TMJA PL Sens 1	
TMSE VL sens 1	
TMSE PL sens 1	
TMJA VL sens 2	
TMJA PL Sens 2	
TMSE VL sens 2	
TMSE PL sens 2	

Cf trafics

des autres sections

sur A9 et A61

Précisions sur les mesures

Ces mesures peuvent être cumulatives
Certains mesures ne sont pas systématiques (exemple : circulation en double-sens) et leur faisabilité doit être étudiée au cas par cas.
Se reporter au tableau de codification des mesures.

Table décisionnelle / Scénarios possibles

Trafic en amont du tronçon	Caractéristique et durée prévisible de l'accident	
	NB, sup à 1h ou B < 2h	B, 1/2 journée ou plus
Faible	1	2
Moyen	1	2
Fort	1	3

Caractéristique de l'accident	NB : Non Bloquant	
	B :	Bloquant
Trafic faible	inférieur à 1200 véh / h	
Trafic moyen	compris entre 1200 et 2400 véh / h	
Trafic fort	supérieur à 2400 véh / h	

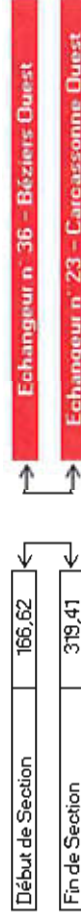
Scénarios			
1	2	3	4

Mesures pouvant être mises en oeuvre
Désignation

E	M0	M1	IR0	M2	C	G	M3	IR1	G1
Echange d'informations entre forces de l'ordre, ASF, Département de l'Aude									
Information des usagers par équipements dynamiques d'exploitation									
Information des usagers par Radio Vinci Autoroutes 107.7									
A9 sens Nord / Sud : itinéraire recommandé.									
Sortie Béziers Ouest vers Carcassonne Ouest par itinéraire S 60									
Information des usagers par radios locales et régionales									
A9 sens Nord / Sud : sortie obligatoire Béziers Ouest.									
Sortie Béziers Ouest vers Carcassonne Ouest par itinéraire S 60									
Guidage des usagers par itinéraire S et radio Vinci Autoroutes 107,7									
Information des usagers par radios nationales									
A9 sens Nord / Sud : itinéraire recommandé.									
Sortie Béziers Cabrials vers A61 Carcassonne Ouest par S 60									
Guidage des usagers par itinéraire S et radio Vinci Autoroutes 107,7									

Délestage - Utilisation d'un itinéraire de substitution

Détail de l'itinéraire de substitution



Itinéraire non balisé

Itinéraire identique dans les deux sens de circulation

Se conformer à la signalisation en place sur l'A9 (ou A61) mise en place concernant la mesure en cours (affichage seul pour une recommandation - balisage physique pour une sortie obligatoire).

Sortir à l'échangeur de Béziers Ouest
Emprunter la D64 en direction de Béziers.
Rejoindre la DT1 en direction de Capestang.
La DT1 devient la D5
La DT1 devient la D610.

Au point de choix suivre la D6113 pour rejoindre l'autoroute A61 par l'échangeur de Carcassonne Ouest.

Dispositif de communication

PMV :

Utilisation des PMV en section courante en amont de la mesure de délestage (Sortie Obligatoire) dans le sens de circulation concerné par celle-ci.

Affichage Gare :

La mesure de délestage est indiquée sur les PMV d'accès en entrée des gares en amont de la mesure. L'interdiction d'entrée est affichée sur le PMV d'accès de l'échangeur sur lequel la mesure de délestage est mise en place

Radio Vinci Autoroutes :

Messages diffusés à pas réguliers ou dès lors qu'une actualisation est nécessaire en raison d'une évolution de l'événement

3605 :

La plateforme de renseignements téléphoniques diffuse l'information à tout appel entrant concernant ce sujet

CEZOC :

Le CEZOC diffuse l'information sur le plan national.

Actions des services

ASF

Constatation et analyse de l'événement
Prise des mesures conservatoires
Analyse de la situation en concertation avec l'EDSR (ou CORG) et le Département de l'Aude et les Mairies
Informe la Préfecture de la mesure qui sera mise en œuvre
Mise en place de la mesure
Informe le CEZOC
Informe les usagers par tous moyens adaptés (Panneaux à Messages Variables, Radio Vinci Autoroutes, Plateforme 3605, ...)

EDSR ou CORG

Constatation/échanges d'informations avec ASF en rapport avec l'événement
Analyse de la situation et concertation avec les autres acteurs
Participe à la mise en œuvre de la mesure sur l'autoroute (Présence sur sortie obligatoire).
Si nécessaire présence physique sur les points singuliers ou de surveillance particulière répertoriés dans ce PGT sur les itinéraires de substitution.

Département de l'Aude

Reçoit les informations des autres acteurs.
Participe à l'analyse de la situation.
Confirme la faisabilité en indiquant les contraintes du réseau secondaire (chantiers, états, ...)

Département des P.O.

Reçoit les informations des autres acteurs.
Participe à l'analyse de la situation.
Confirme la faisabilité en indiquant les contraintes du réseau secondaire (chantiers, états, ...)

CEZOC

Reçoit les éléments concernant l'événement et les mesures d'ASF, de la gendarmerie et du Département.
Diffuse l'information sur les médias habituels.

Points de surveillance particulière

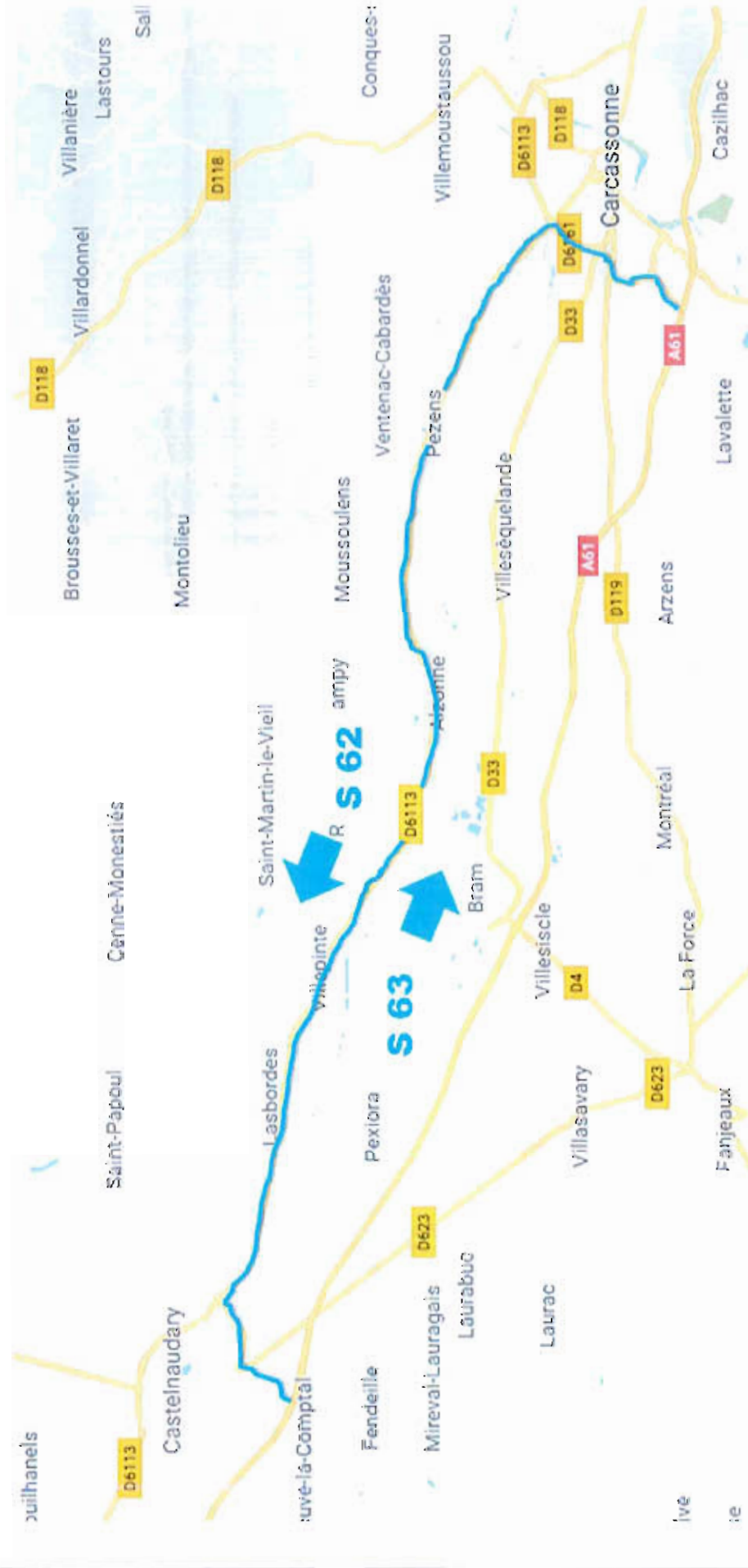
Traversée de Villegly : 1 feu de circulation.

Traversée de Capestang : 1 feu de circulation.
Itinéraire convois exceptionnels.

Concerne 2 départements 11 et 34

S62 - S63

Chaussée à 2 x 2 voies
Délestage - Utilisation d'un itinéraire de substitution



Début de Section 319,41

Echangeur n° 23 – Carcassonne Ouest

Fin de Section 287,76

Echangeur n° 21 – Castelnaudary

Chaussée à 2 x 2 voies
Délestage - Aide à la décision

Trafic Moyen sur la section

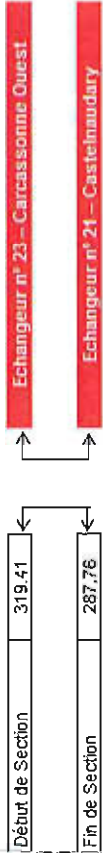


Table décisionnelle / Scénarios possibles

Trafic en amont	du tronçon	Caractéristique et durée prévisible de l'accident	
		MB. sup à 1h ou B < 2h	B. 1/2 journée B. une journée ou plus
Faible		1	2
Moyen		1	2
Fort		1	3
			4

Caractéristique de l'accident	NB : Non Bloquant	B : Bloquant
Trafic faible		
Trafic moyen		
Trafic fort		

1	Scénarios			4
	2	3		

E	Mesures pouvant être mises en oeuvre
M0	Désignation
M1	Information des usagers par équipements dynamiques d'exploitation
IR0	Information des usagers par Radio Vinci Autoroutes 107.7
	A61 sens Est / Ouest : itinéraire recommandé.
	VL : Sortie Carcassonne Ouest vers Castelnaudary par S 62
	PL : Sortie Carcassonne Ouest vers Castelnaudary par S 62 puis itinéraire recommandé PL dans Castelnaudary

M2	Mesures pouvant être mises en oeuvre
C	Information des usagers par radios locales et régionales
	A61 sens Est / Ouest : sortie obligatoire Carcassonne Ouest.
	VL : Sortie Carcassonne Ouest vers Castelnaudary par S 62
	PL : Sortie Carcassonne Ouest vers Castelnaudary par S 62 puis itinéraire recommandé PL dans Castelnaudary
	Guidage des usagers par itinéraire S et radio Vinci Autoroutes 107.7

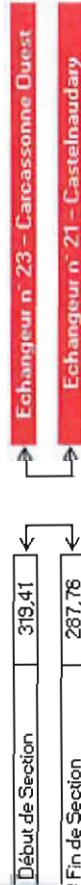
G	Mesures pouvant être mises en oeuvre
	Information des usagers par radios nationales
	A61 sens Ouest / Est : itinéraire recommandé.
	VL : Sortie Castelnaudary vers Carcassonne Ouest par S 63
	PL : Itinéraire recommandé PL puis S63
	Guidage des usagers par itinéraire S et radio Vinci Autoroutes 107.7

Précisions sur les mesures

Ces mesures peuvent être cumulatives
Certains mesures ne sont pas systématiques (exemple : circulation en double-sens) et leur faisabilité doit être étudiée au cas par cas.
Se reporter au tableau de codification des mesures.

Chaussée à 2 x 2 voies Délestage - Utilisation d'un itinéraire de substitution

Détail de l'itinéraire de substitution



Itinéraire non balisé
Itinéraire identique dans les deux sens de circulation

Se conformer à la signalisation en place sur l'A9 (ou A61) mise en place concernant la mesure en cours (affichage seul pour une recommandation - balisage physique pour une sortie obligatoire).

- Sortir à l'échangeur de Castelnaudary
- Suivre la D6113
- Suivre la D6113 pour rejoindre l'autoroute A61 par l'échangeur de Carcassonne Ouest.
- Pour PL > 4, 10 l suivre itinéraire conseillé

Dispositif de communication

- PMV :**
 - Utilisation des PMV en section courante en amont de la mesure de délestage (Sortie Obligatoire) dans le sens de circulation concerné par celle-ci.
- Affichage Gate :**
 - La mesure de délestage est indiquée sur les PMV d'accès en entrée des gares en amont de la mesure.
 - L'interdiction d'entrée est affichée sur le PMV d'accès de l'échangeur sur lequel la mesure de délestage est mise en place
- Radio Vinci Autoroutes :**
 - Messages diffusés à pas réguliers ou dès lors qu'une actualisation est nécessaire en raison d'une évolution de l'événement
- 3605 :**
 - La plateforme de renseignements téléphoniques diffuse l'information à tout appelant concerné ce sujet
- CEZOC :**
 - Le CEZOC diffuse l'information sur le plan national.
- NB :** en fonction de l'événement et de sa durée, l'information peut être diffusée sur des médias locaux, régionaux, nationaux.

Actions des services

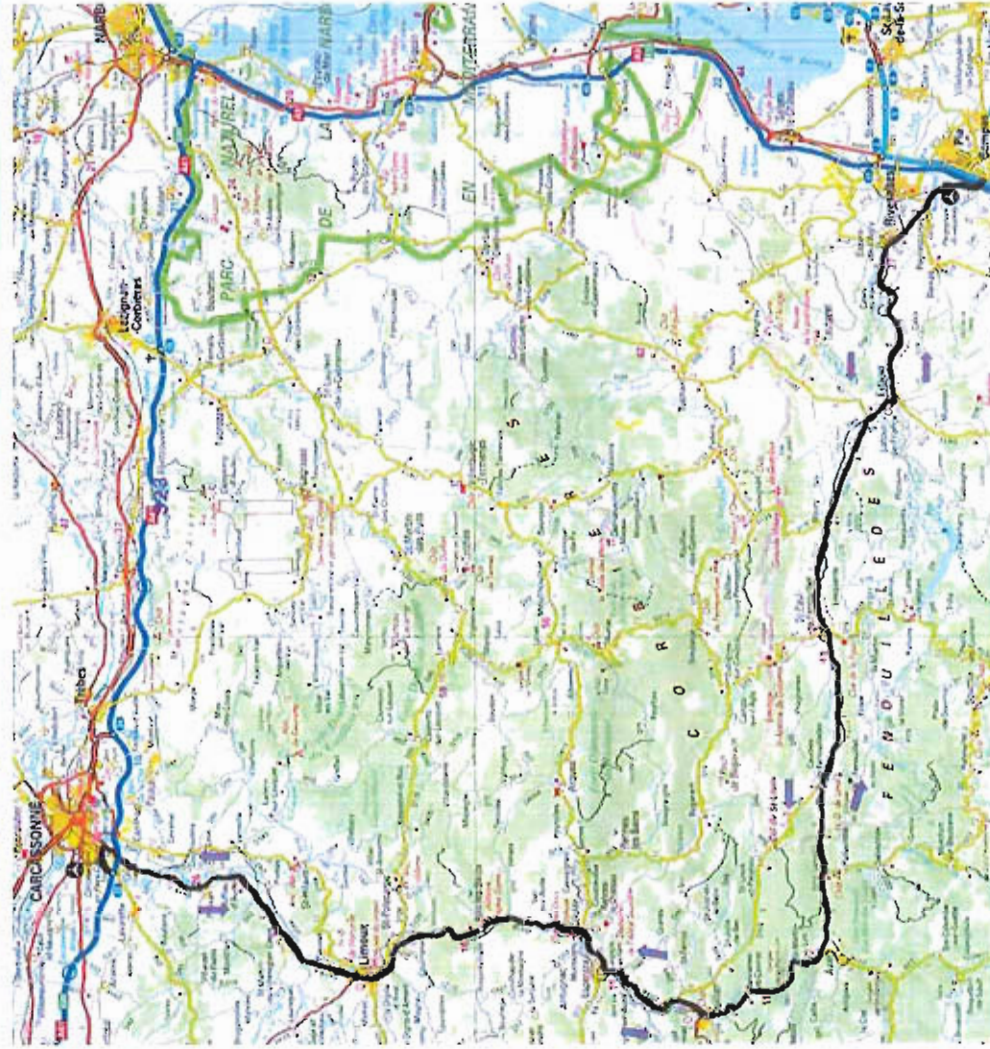
- ASF**
 - Constataion et analyse de l'événement
 - Prise des mesures conservatoires
 - Analyse de la situation en concertation avec l'EDSR (ou CORG) et le Département de l'Aude et les Mairies
 - Informe la Préfecture de la mesure qui sera mise en œuvre
 - Mise en place de la mesure
 - Informe le CEZOC
 - Informe les usagers par tous moyens adaptés (Panneaux à Messages Variables, Radio Vinci Autoroutes, Plateforme 3605, ...)
- EDSR ou CORG**
 - Constataion des changements d'informations avec ASF en rapport avec l'événement
 - Analyse de la situation et concertation avec les autres acteurs
 - participe à la mise en œuvre de la mesure sur l'autoroute (Présence sur sortie obligatoire).
 - Si nécessaire présence physique sur les points singuliers ou de surveillance particulière répertoriés dans ce PGT sur les itinéraires de substitution.
- Département de l'Aude**
 - Reçoit les informations des autres acteurs.
 - Participe à l'analyse de la situation.
 - Confirme la faisabilité en indiquant les contraintes du réseau secondaire (chantiers, états, ...)
- CEZOC**
 - Reçoit les éléments concernant l'événement et les mesures d'ASF, de la gendarmerie et du Département.
 - Diffuse l'information sur les médias habituels.

Points de surveillance particulière

- Traversée d'Alzonne : 1 feu de circulation.
- Traversée de Pezens : 1 feu de circulation.
- Traversée de Castelnaudary : Gabarit limitant à 4,10 m

BIS 1

Délestage - Utilisation d'un itinéraire de substitution



Début de Section	319,41
Fin de Section	255,11

Echangeur n° 23 - Carcassonne Ouest
Echangeur n° 42 - Perpignan Sud

Chaussée à 2 x 3 voies
Délestage - Aide à la décision

Trafic Moyen sur la section

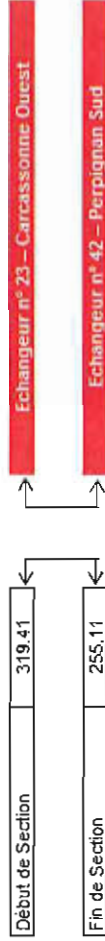


Table décisionnelle / Scénarios possibles

Trafic en amont du tronçon	NB. sup à 1h ou B < 2h	Caractéristique et durée prévisible de l'accident	B. 1/2 journée	B. une journée ou plus
Faible	1	1	2	2
Moyen	1	1	2	3
Fort	1	1	3	4

Caractéristique de l'accident	NB :	Non Bloquant
Trafic faible	B :	Bloquant
Trafic moyen	inférieur à 1200 véh / h	
Trafic fort	compris entre 1200 et 2400 véh / h	
	supérieur à 2400 véh / h	

Scénarios	1	2	3	4
E				
M0				
M1				
IR0				
M2				
C				
G				
M3				
IRA				
G1				

Mesures pouvant être mises en oeuvre
Désignation

E	Echange d'informations entre forces de l'ordre, ASF, Département de l'Aude
M0	Information des usagers par équipements dynamiques d'exploitation
M1	Information des usagers par Radio Vinci Autoroutes 107.7
IR0	A61 sens Nord / Sud : itinéraire recommandé. VL et PL < 3,95 m
	Sortie Carcassonne Ouest vers Perpignan Sud par itinéraire Bis
M2	Information des usagers par radios locales et régionales
C	A61 sens Nord / Sud : sortie obligatoire Carcassonne Ouest. VL et PL < 3,95 m
G	Sortie Carcassonne Ouest vers Perpignan Sud par par itinéraire Bis Guidage des usagers par itinéraire S et radio Vinci Autoroutes 107.7
M3	Information des usagers par radios nationales
IRA	A61 sens Nord / Sud : itinéraire recommandé. VL et PL < 3,95 m
G1	Sortie Perpignan Sud vers Carcassonne Ouest par itinéraire Bis Guidage des usagers par itinéraire S et radio Vinci Autoroutes 107.7

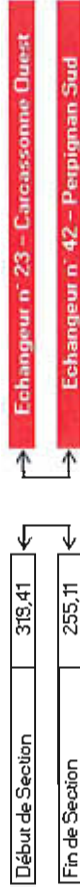
TMJA_VL_sens 1	
TMJA_PL_Sens 1	
TMSE_VL_sens 1	Cf trafics
TMSE_PL_sens 1	
TMJA_VL_sens 2	des autres sections
TMJA_PL_Sens 2	
TMSE_VL_sens 2	sur A9 et A61
TMSE_PL_sens 2	

Précisions sur les mesures

Ces mesures peuvent être cumulatives
Certaines mesures ne sont pas systématiques (exemple : circulation en double-sens) et leur faisabilité doit être étudiée au cas par cas.
Se reporter au tableau de codification des mesures.

Délestage - Utilisation d'un itinéraire de substitution

Détail de l'itinéraire de substitution



Itinéraire non balisé

Itinéraire identique dans les deux sens de circulation

Se conformer à la signalisation en place sur l'A9 (ou A61) mise en place concernant la mesure en cours (affichage seul pour une recommandation - balisage physique pour une sortie obligatoire).

Sortir à l'échangeur de Carcassonne Ouest.

Suivre la D616 puis rejoindre la DT18 au point de choix en direction d'Limoux.

Suivre la DT18 en direction de Quillan.

Suivre la DT17 en direction de Saint Paul de Fenouillet.

Suivre la D900 pour rejoindre l'autoroute A9 par l'échangeur de Perpignan Sud.

Actions des services

ASF

Constataion et analyse de l'événement

Prise des mesures conservatoires

Analyse de la situation en concertation avec l'EDSR (ou CORG) et le Département de l'Aude et les Mairies

Informe la Préfecture de la mesure qui sera mise en œuvre

Mise en place de la mesure

Informe le CEZOC

Informe les usagers par tous moyens adaptés (Panneaux à Messages Variables, Radio Vinci Autoroutes, Plateforme 3605, ...)

EDSR ou CORG

Constataion/échanges d'informations avec ASF en rapport avec l'événement

Analyse de la situation et concertation avec les autres acteurs

participe à la mise en œuvre de la mesure sur l'autoroute (Présence sur sortie obligatoire).

Si nécessaire présence physique sur les points singuliers ou de surveillance particulière répertoriés dans ce PGT sur les itinéraires de substitution.

Département de l'Aude

Reçoit les informations des autres acteurs.

Participe à l'analyse de la situation.

Confirme la faisabilité en indiquant les contraintes du réseau secondaire (chantiers, états, ...)

CEZOC:

Reçoit les éléments concernant l'événement et les mesures d'ASF, de la gendarmerie et du Département.

Diffuse l'information sur les médias habituels.

Dispositif de communication

PMV :

Utilisation des PMV en section courante en amont de la mesure de délestage (Sortie Obligatoire)

dans le sens de circulation concerné par celle-ci.

Affichage Gare :

La mesure de délestage est indiquée sur les PMV d'accès en entrée des gares en amont de la mesure.

L'interdiction d'entrée est affichée sur le PMV d'accès de l'échangeur

sur lequel la mesure de délestage est mise en place

Radio Vinci Autoroutes :

Messages diffusés à pas réguliers ou dès lors qu'une actualisation

est nécessaire en raison d'une évolution de l'événement

3605 :

La plateforme de renseignements téléphoniques diffuse l'information

à tout appel entrant concernant ce sujet

CEZOC :

Le CEZOC diffuse l'information sur le plan national.

NB : en fonction de l'événement et de sa durée, l'information peut être diffusée sur des médias locaux, régionaux, nationaux.

Points de surveillance particulière

Traversée de Couiza : 1 feu de circulation.

Traversée de Quillan : 3 feux de circulation.

Traversée de Laperdelle : 1 passage à niveau.

Traversée de Caudières de Fenouillères : 1 feu de circulation + retrécissement en voie unique.

Traversée de Saint Paul de Fenouillet : 1 feu de circulation.

Traversée de Maury : voies retrécies.

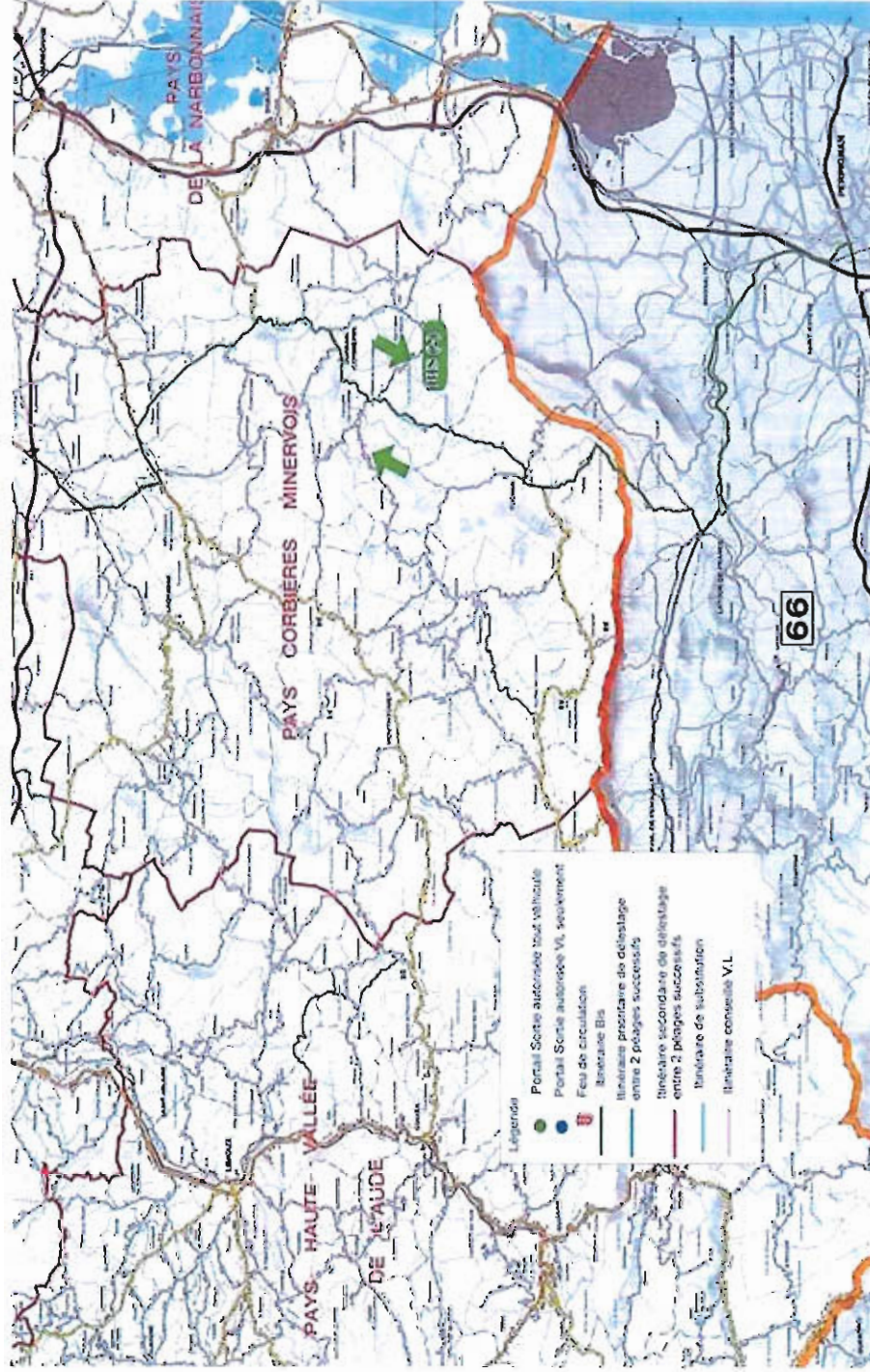
Sur l'itinéraire dans les pyrénées Orientales : 5 passages à niveau.

Itinéraire Bis.

Concerne 2 départements 11 et 66

BIS 2

Chaussée à 2 x 3 voies
Délestage - Aide à la décision



Début de Section 354,89

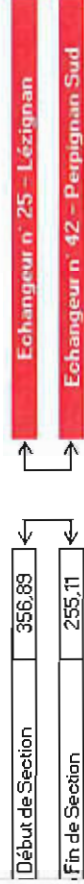
Fin de Section 255,11

Echangeur n° 25 – Lézignan

Echangeur n° 42 – Perpignan Sud

Délestage - Utilisation d'un itinéraire de substitution

Détail de l'itinéraire de substitution



Itinéraire non balisé

Itinéraire identique dans les deux sens de circulation

Se conformer à la signalisation en place sur l'A9 (ou A61) mise en place concernant la mesure en cours (affichage seul pour une recommandation - balisage physique pour une sortie obligatoire).

Sortir à l'échangeur de Lézignan

• Suivre la D671

• Suivre la N7 pour rejoindre l'autoroute A9 par l'échangeur de Perpignan Sud.

Dispositif de communication

PMV :

Utilisation des PMV en section courante en amont de la mesure de délestage (Sortie Obligatoire) dans le sens de circulation concerné par celle-ci.

Affichage Gare :

La mesure de délestage est indiquée sur les PMV d'accès en entrée des gares en amont de la mesure.

L'interdiction d'entrée est affichée sur le PMV d'accès de l'échangeur

sur lequel la mesure de délestage est mise en place

Radio Vinci Autoroutes :

Messages diffusés à pas réguliers ou dès lors qu'une actualisation est nécessaire en raison d'une évolution de l'événement

3605 :

La plateforme de renseignements téléphoniques diffuse l'information à tout appel entrant concernant ce sujet

CEZOC :

Le CEZOC diffuse l'information sur le plan national.

NB : en fonction de l'événement et de sa durée, l'information peut être diffusée sur des médias locaux, régionaux, nationaux.

Actions des services

ASF

Constatation et analyse de l'événement
Prise des mesures conservatoires

Analyse de la situation en concertation avec l'EDSR (ou CORIG) et les Départements de l'Aude, P.O. et les Mairies

Informe la Préfecture de la mesure qui sera mise en œuvre

Mise en place de la mesure

Informe le CEZOC

Informe les usagers par tous moyens adaptés (Panneaux à Messages Variables, Radio Vinci Autoroutes, Plateforme 3605, ...)

EDSR ou CORIG

Constatation/échanges d'informations avec ASF en rapport avec l'événement

Analyse de la situation et concertation avec les autres acteurs

participe à la mise en œuvre de la mesure sur l'autoroute (Présence sur sortie obligatoire)

Si nécessaire présence physique sur les points singuliers ou de surveillance particulière répertoriés dans ce PGT sur les itinéraires de substitution.

Département de l'Aude

Reçoit les informations des autres acteurs.

Participe à l'analyse de la situation.

Confirme la faisabilité en indiquant les contraintes du réseau secondaire (chantiers, états, ...)

Département des P.O.

Reçoit les informations des autres acteurs.

Participe à l'analyse de la situation.

Confirme la faisabilité en indiquant les contraintes du réseau secondaire (chantiers, états, ...)

CEZOC

Reçoit les éléments concernant l'événement et les mesures d'ASF, de la gendarmerie et du Département.

Diffuse l'information sur les médias habituels.

Points de surveillance particulière

Itinéraire Bis.

Concerne 2 départements 11 et 66

S52 - S53

Délestage - Utilisation d'un itinéraire de substitution



Début de Section	192,00
------------------	--------

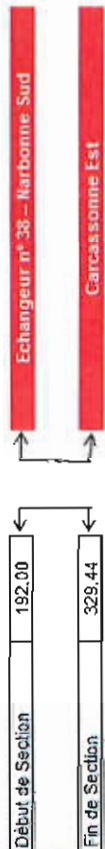
Echangeur n° 38 – Narbonne Sud

Fin de Section	329,44
----------------	--------

Echangeur n° 24 – Carcassonne Est

Délestage - Utilisation d'un itinéraire de substitution

Trafic Moyen sur la section



192.00

329.44

TMJA VL sens 1	16129
TMJA PL Sens 1	2463
TMSE VL sens 1	26103
TMSE PL sens 1	2413
TMJA VL sens 2	16254
TMJA PL Sens 2	2426
TMSE VL sens 2	26558
TMSE PL sens 2	2470

Précisions sur les mesures

Ces mesures peuvent être cumulatives
 Certaines mesures ne sont pas systématiques (exemple : circulation en double-sens)
 et leur faisabilité doit être étudiée au cas par cas.
 Se reporter au tableau de codification des mesures.

Table décisionnelle / Scénarios possibles

Trafic en amont	du tronçon	Caractéristique et durée prévisible de l'accident
Faible		NB: sup à 1h ou B < 2h
Moyen		B: 1/2 jourmé
Fort		B: une journée ou plus
		1 2
		1 2 3
		1 3 4

Caractéristique de l'accident	NB : Non Bloquant
Trafic faible	B : Bloquant
Trafic moyen	
Trafic fort	
	inférieur à 1200 véh / h
	compris entre 1200 et 2400 véh / h
	supérieur à 2400 véh / h

Mesures pouvant être mises en oeuvre

Scénarios	1	2	3	4
-----------	---	---	---	---

Scénarios	1	2	3	4
E				
M0				
M1				
IR0				
M2				
C				
G				
M3				
IR1				
G1				
CDS				
IR0				
IR1				
IRA				
GA				

Echange d'informations entre forces de l'ordre, ASF, Département de l'Aude
Information des usagers par équipements dynamiques d'exploitation
Information des usagers par Radio Vinci Autoroutes 107.7
A61 sens Est / Ouest : itinéraire recommandé.
Sortie Narbonne Sud vers Carcassonne Est par S52
Information des usagers par radios locales et régionales
A61 sens Est / Ouest : sortie obligatoire Narbonne Sud
Sortie Narbonne Sud vers Carcassonne Est par S52
Guidage des usagers par itinéraire S et radio Vinci Autoroutes 107.7
Information des usagers par radios nationales
A61 sens Est / Ouest : itinéraire recommandé.
Sortie Béziers Ouest vers Carcassonne Est par S 60
Guidage des usagers par itinéraire S et radio Vinci Autoroutes 107.7
Mise en place d'une circulation en double sens au niveau de l'accident
A61 sens Est / Ouest : itinéraire recommandé.
Sortie Narbonne Sud vers Carcassonne Est par S52
A61 sens Est / Ouest : itinéraire recommandé.
Sortie Béziers Ouest vers Carcassonne Est par S 60
A61 sens Ouest / Est : itinéraire recommandé.
Sortie Carcassonne Est par Narbonne Sud par S53
Guidage des usagers par itinéraire S et radio Vinci Autoroutes 107.7

Délestage - Utilisation d'un itinéraire de substitution

Détail de l'itinéraire de substitution



Sens 1 : Carcassonne Est - Narbonne Sud

Sortie Carcassonne Est, suivre l'itinéraire S 53 pour reprendre A9 à Narbonne Sud

Sens 2 : Lezignan - Carcassonne Est

Sortie Narbonne Sud, suivre l'itinéraire S 52 pour reprendre A61 à Carcassonne Est

Dispositif de communication

PMV :
Utilisation des PMV en section courante en amont de la mesure de délestage (Sortie Obligatoire) dans le sens de circulation concerné par celle-ci.

Affichage Gare :

La mesure de délestage est indiquée sur les PMV d'accès en entrée des gares en amont de la mesure. L'interdiction d'entrée est affichée sur le PMV d'accès de l'échangeur sur lequel la mesure de délestage est mise en place

Radio Vinci Autoroutes :

Messages diffusés à pas réguliers ou dès lors qu'une actualisation est nécessaire en raison d'une évolution de l'événement

3605 :

La plateforme de renseignements téléphoniques diffuse l'information à tout appel entrant concernant ce sujet

CEZOC :

Le CEZOC diffuse l'information sur le plan national.

NB : en fonction de l'événement et de sa durée, l'information peut être diffusée sur des médias locaux, régionaux, nationaux.

Actions des services

ASF
Constatación et analyse de l'événement
Prise des mesures conservatoires
Analyse de la situation en concertation avec l'EDSR (ou CORG) et le Département de l'Aude et les Mairies
Informe la Préfecture de la mesure qui sera mise en œuvre
Mise en place de la mesure
Informe le CEZOC
Informe les usagers par tous moyens adaptés (Panneaux à Messages Variables, Radio Vinci Autoroutes, Plateforme 3605, ...)

EDSR ou CORG
Constatación/échanges d'informations avec ASF en rapport avec l'événement
Analyse de la situation et concertation avec les autres acteurs
Participe à la mise en œuvre de la mesure sur l'autoroute (Présence sur sortie obligatoire).
Si nécessaire présence physique sur les points singuliers ou de surveillance particulière répertoriés dans ce PG sur les itinéraires de substitution.

Département de l'Aude
Reçoit les informations des autres acteurs.
Participe à l'analyse de la situation.
Confirme la faisabilité en indiquant les contraintes du réseau secondaire (chantiers, états, ...)

CEZOC
Reçoit les éléments concernant l'événement et les mesures d'ASF, de la gendarmerie et du Département.
Diffuse l'information sur les médias habituels.

Points de surveillance particulière

Traversée de Villedaigne : 1 feu de circulation.
Traversée de Comilhac des Corbières : 2 feux de circulation.
Traversée de Lezignan : 2 feux de circulation dont 1 équipé de radar.
Traversée de Lezignan : Gabarit Pont SNCF limitant 4,15 m
Traversée de Capendu : 2 feux de circulation dont 1 équipé de radar.

CODIFICATION DES MESURES

	Désignation	Codification	Hierarchisation	Observa
Mesures de types M0 ("Message")	Messages par PMV sur autoroutes et en entrées	M0		
Mesures de types M ("Message")	Messages radio	M1 M2 M3	Radio Vinci Autoroutes 107,7 et radios locales Radios régionales Radios nationales	
Mesures de type E ("Echange")	Echange d'information entre forces de l'ordre et gestionnaires de voiries	E		
Mesures de type G ("Guidage")	Annonce des S à suivre lorsque l'itinéraire est balisé ou distribution de plans de délestage au péage	G		
Mesures de type C ("Coupure")	Coupure de l'autoroute - sortie obligatoire à l'échangeur situé en amont de l'accident Mise en place d'un itinéraire de déviation	C		
Mesure de type D ("Déviation")	Mise en place d'un itinéraire de déviation	D		
Mesure de type IR ("Itinéraire recommandé")	Mise en place d'un itinéraire recommandé	IR0 IR1 IR2 IRA	Par l'échangeur situé en amont de l'événement Par l'échangeur précédent IR0 Par l'échangeur précédent IR1 délestage en sens opposé à l'événement	
Mesure de type CDS ("circulation à double sens")	Mise en place d'une circulation à double sens au niveau de l'accident	CDS		Dès lors possible

Plan de Gestion de Trafic

Département de l'Aude

1.1.2.3 Annuaire

	Téléphone fixe	Portable	Fax	Courriel
Préfecture Aude : Standard 24/24	04 68 10 27 01		04 68 72 32 98	pref-defense-protection-civile@aude.gouv.fr
Directeur de Cabinet :	04 68 10 27 10		04 68 10 29 10	
SIDPC astreinte 24/24	06 72 91 86 70		04 68 47 65 54	
Secrétariat	04 68 10 27 25			
Chef de service	04 68 10 27 32			
Adjoint	04 68 10 27 08			
COD (uniquement en cas d'activation)	04 68 10 28 26 04 68 10 28 27		04 68 26 35 51	pref-cod11-sidpc@aude.gouv.fr
Préfecture Hérault	04 67 61 61 61		04 67 66 36 30	
Directeur de Cabinet	04 67 61 61 20			
SIDPC	04 67 61 60 48			

Préfecture Pyrénées Orientales	04 68 51 66 66		04 68 34 68 51	
Directeur de Cabinet	04 68 51 65 10			
SIDPC	04 68 51 65 33	06 08 68 85 17		
Chef de service	04 68 51 65 32			
Préfecture Haute Garonne	05 34 45 34 45			
Directeur de Cabinet	05 34 45 36 03		05 34 45 36 90	
SIDPC	05 34 45 37 18			
Chef de service	05 34 45 38 55		05 34 45 36 55	
EDSR 11 (HO)			04 68 11 50 29	
Standard	04 68 11 35 99			
Commandant	04 68 11 50 14			
CORG 11	04 68 11 50 34 04 68 11 50 17			corg.ggd11@gendarmerie.interieur. gouv.fr
EDSR 66 (H0)	04 68 66 44 23			
EDSR 34 (HO)	04 99 53 59 15			
CORG 34	04 67 10 39 91			
EDSR 31	05 62 25 43 53 en HO		05 62 25 43 55	
CORG 31	05 61 14 81 91		05 62 25 43 41	
Police 11 CIC (Lundi - vendredi 06 h -21 h) Standard	04.68.11.26.74 04.68.11.26.00			
CODIS 11 Chef de salle	04 68 79 59 18 04 68 79 59 15		04 68 79 59 22	cta-codis@sdis11.fr
CEZOC Méditerranée	04 96 20 73 31		04 91 80 31 96	operateur.CEZOC- mediterranee@tipi.info- routiere.gouv.fr
DDTM 11 Cadre d'astreinte	04 68 10 31 00	06 07 31 97 19	04 68 71 24 46	ddtm@aude.gouv.fr
VINCI autoroutes DRE LR	04 68 41 82 82			pcsecurite.narbonne@vinci- autoroutes.com
Département de l'Aude Secrétariat DRT Cadre d'Astreinte Routes (à demander spécifiquement)	04 68 11 68 18 04 68 79 59 18			
CD 34 Standart et demande Service Exploitation de la Route Cadre d'astreinte Routes (hors HB)	04 67 67 67 67	07 88 10 42 94		
CD 66 Permanence	04 68 38 10 66			
CD 31 Permanence	05 34 25 11 46			

1.2. Vie et maintenance du plan

2.7.1 Rôle du service administrateur

Ensemble des services impliqués :

- forment leur personnel à l'utilisation du PGT 11,
- rassemblent les éléments issus des débriefings.

- réexaminent le plan (organisation, mesures, ...) à partir des résultats des évaluations et font valider les modifications qui s'ensuivent si nécessaire,
- mettent à jour le document PGT. Cette mise à jour se réalise avec la collaboration des partenaires et autorités concernées.

Chaque année, une réunion annuelle pourra être organisée pour mettre à jour le document en fonction des remarques. Toute modification fera l'objet d'une validation par l'autorité coordonnatrice,

- transmettent à la préfecture le plan mis à jour pour diffusion.

ANNEXE I

LISTE DES COMMUNES IMPACTEES PAR LES ITINERAIRES



N° Itinéraire	Echangeurs Autoroutiers	Communes traversées (partie agglomérée)
S1 – S2	Narbonne sud - Sigean	Narbonne, Prat de cest – Sigean
S3 – S4	Sigean – Leucate	Sigean
S5 – S6	Sigean – Leucate	Sigean – Port la nouvelle
S7 – S8	Leucate – Perpignan Nord	Fitou – Salses le Château (66) – Perpignan (66)
S9 – S10	Leucate – Perpignan Nord	Leucate (Port) – Barcarès (66) – Perpignan (66)
S11 – S12	Villefranche Lauragais - Castelnaudary	Villefranche Lauragais (31) – Avignonet Lauragais (31) - Labastide d’anjou – Castelnaudary
S13 – S14	Castelnaudary – Bram	Castelnaudary – Villasavary – Villesisclé (?) - Bram
S15 – S16	Bram – Carcassonne Ouest	Bram – Villesequelande – Herminis – Carcassonne
S17 – S18	Carcassonne Onest – Carcassonne Est	Carcassonne
S19 – S20	Carcassonne Ouest – Carcassonne Est	Carcassonne
S21 – S22	Carcassonne Est – Lezignan Corbières	Carcassonne Est - Trèbes – Capendu – Conilhac corbières - Lezignan Corbières
S23 – S24	Lezignan Corbières – Narbonne Sud	Lezignan Corbières – Villedaigne – Montredon des corbières – Narbonne
S25 – S26	Lezignan Corbières – Narbonne Sud	Lezignan corbières – Fabrezan – Narbonne
S28 – S29	Narbonne Est – Béziers Ouest	Narbonne - Coursan – Nissan les enserune (34) – Béziers (34)
S30-S31	Narbonne Est – Narbonne Sud	Narbonne
S60 – S61	Béziers Ouest – Carcassonne Est	Béziers Ouest (34) - Montady (34) – Capestang (34) – Pouzols Minervois – La Redorte – Peyriac Minervois – Rieux Minervois – Villegly – Villalier - Carcassonne
S62 – S63	Carcassonne Ouest - Castelnaudary	Carcassonne – Pezens – Alzonne – Villepinte – Castelnaudary
Bis 1	Carcassonne Ouest – Perpignan Nord	Carcassonne – Limoux – Alet les bains- Couiza – Campagne sur aude - Quillan Saint Martin Lys – La Pradelle – Saint Paul de fenouillet (66) – Estagel (66) – Espira sur Aggly (66) – Perpignan (66)
Bis 2	Lezignan Corbières –	Lezignan Corbières – Thezan des corbières – villesèque des corbières – Cascastel

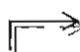
	Perpignan Nord	- Tuchan – Paziols – Estagel (66) - Espira sur Aggly (66) – Perpignan (66)
S52-S53	Carcassonne Est – Narbonne Sud	Carcassonne Est - Trèbes – Capendu – Conilhac corbières - Lezignan Corbières – Villedaigne – Montredon des corbières – Narbonne

Annexe II

TABLEAU DES ITINERAIRES DE DELESTAGE

CARTES DETAILLEES DES ITINERAIRES DE DELESTAGE AVEC PORTAILS DE SERVICE



	Béziers Ouest	Narbonne Est	Narbonne Sud	Sigean	Leucate	Perpignan Nord	Perpignan Sud	Lézignan Corbières	Carcassonne Est	Carcassonne Ouest	Bram	Castelnaudary	Villefranche Lauragais
Béziers Ouest		S28							S60				
Narbonne Est			S30										
Narbonne Sud	S29	S31		S1				S24	S52				
Sigean			S2		S3 ou S5								
Leucate				S4 ou S6		S7 ou S9							
Perpignan Nord					S8 ou S10								
Perpignan Sud								S26					
Lézignan Corbières			S23			Bis 2	S25		S22				
Carcassonne Est	S61		S53					S21		S18 ou S20			
Carcassonne Ouest						Bis 1			S17 ou S19		S16	S62	
Bram										S15		S14	
Castelnaudary										S63	S13		S12
Villefranche Lauragais												S11	

L'itinéraire S35, S36 est un itinéraire de vidange de nasse et n'est donc pas présent dans le tableau mais sont bien indiqués dans les cartes détaillées et dans la carte générale.

Les cartes détaillées sont indiquées en annexe II avec une numérotation de pages spécifiques.

N° Itinéraire	Page	N° Itinéraire	Page
S1 - S2	71	S21 - S22	75
S3 - S4 - S5 - S6	72	S23 - S24	74
S7 - S8 - S9 - S10	73	S25 - S26	82
S11 - S12	79	S28 - S29	70

S13 –S14	78	S60 – S61	81
S15 – S16	77	S62 – S63	80
S 17 – S18 – S19 –S20	76	BIS 1	83
S52 - S53	85	BIS 2	84



Plan de Gestion de Trafic du
département de l'Aude

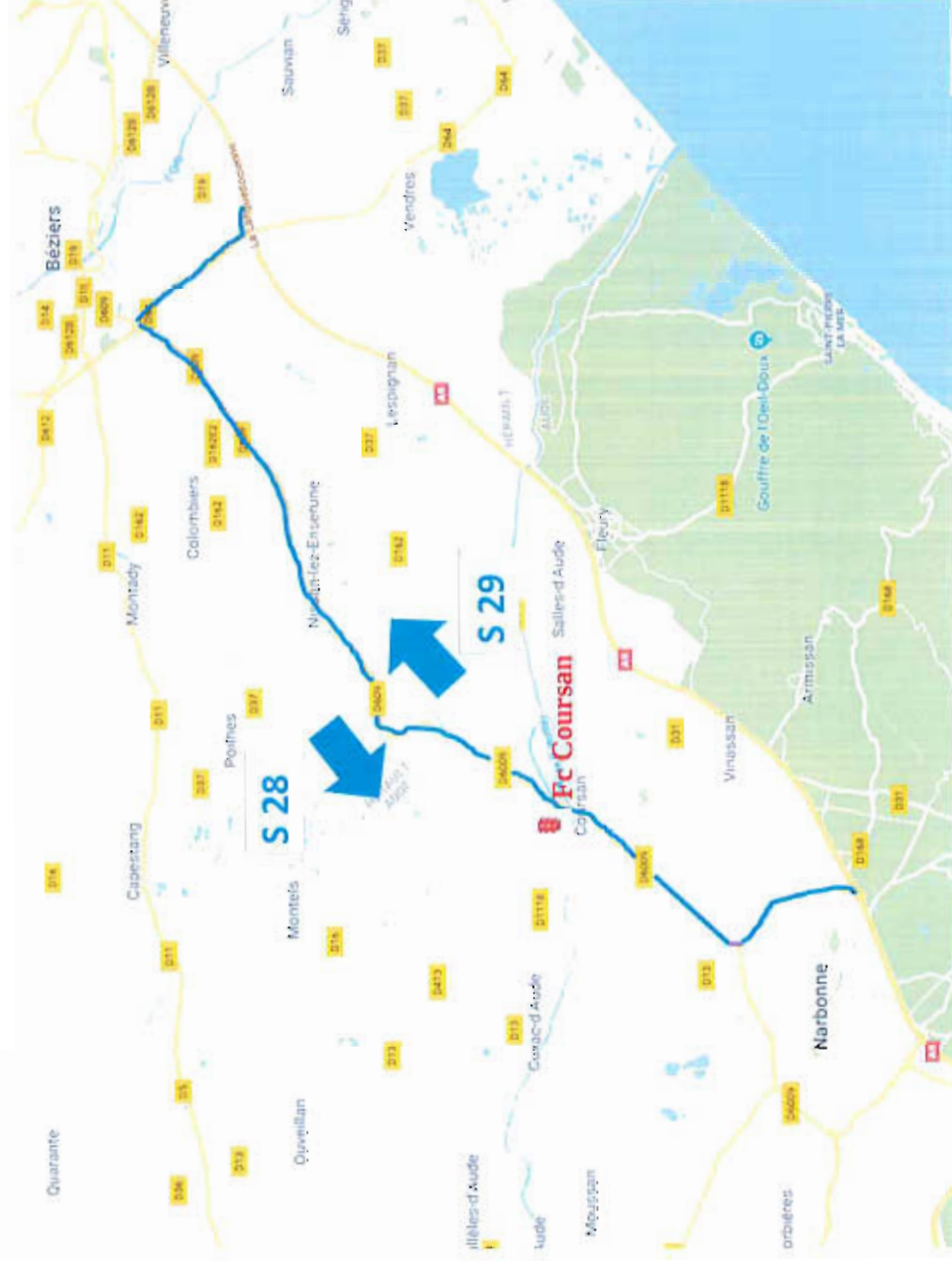
A9

Sens 1: Béziers Ouest / Narbonne Est Sens 2 : Narbonne Est / Béziers Ouest

Chaussée à 2 x 3 voies

S28 - S29









Délestage - Utilisation d'un itinéraire de substitution

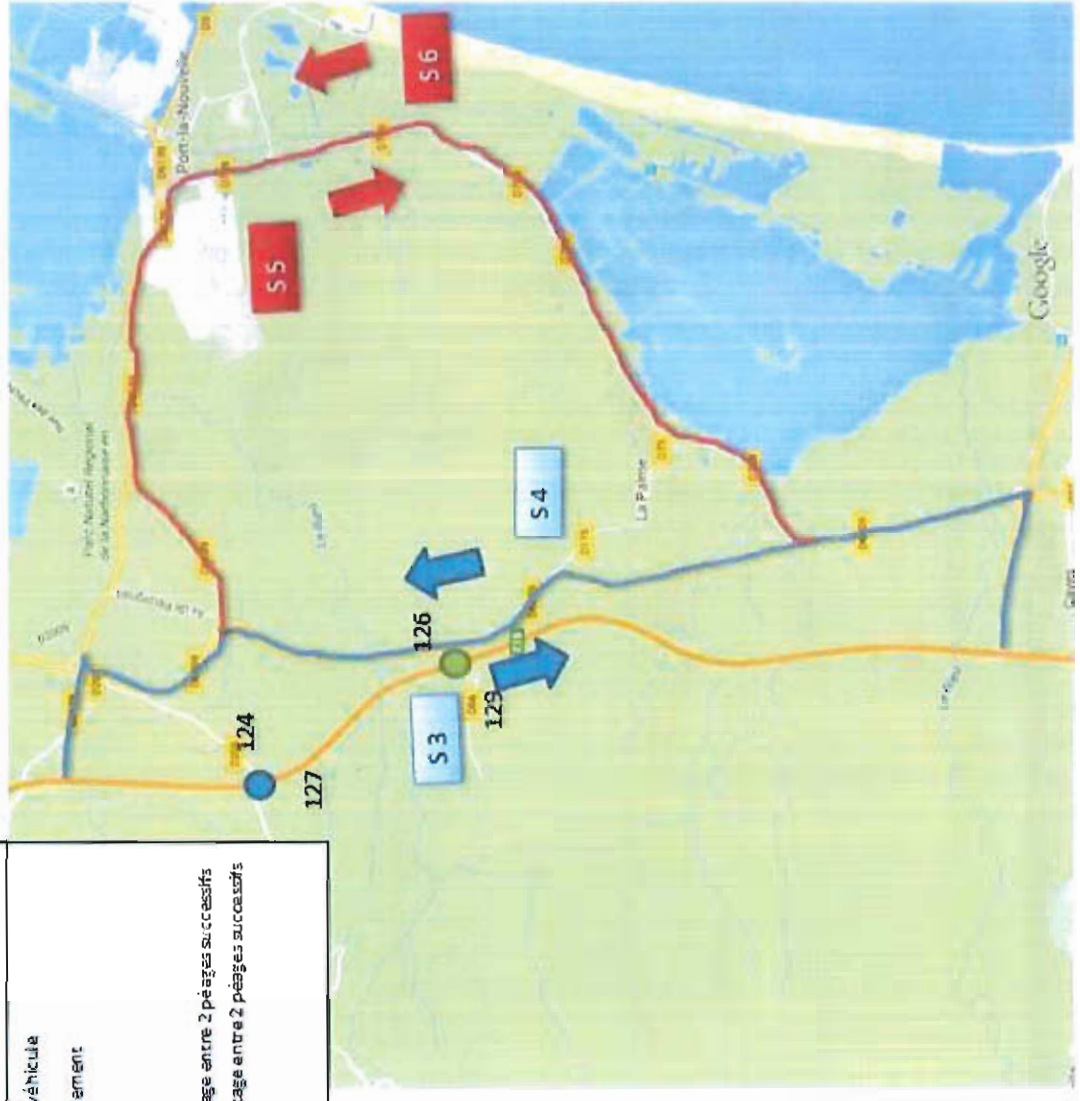


Itinéraire de Délestage Narbonne Sud ← Sigean (S1 et S2)



Itinéraire de Délestage Sigean ↔ Leucate (S3 – S4 et S5 – S6)

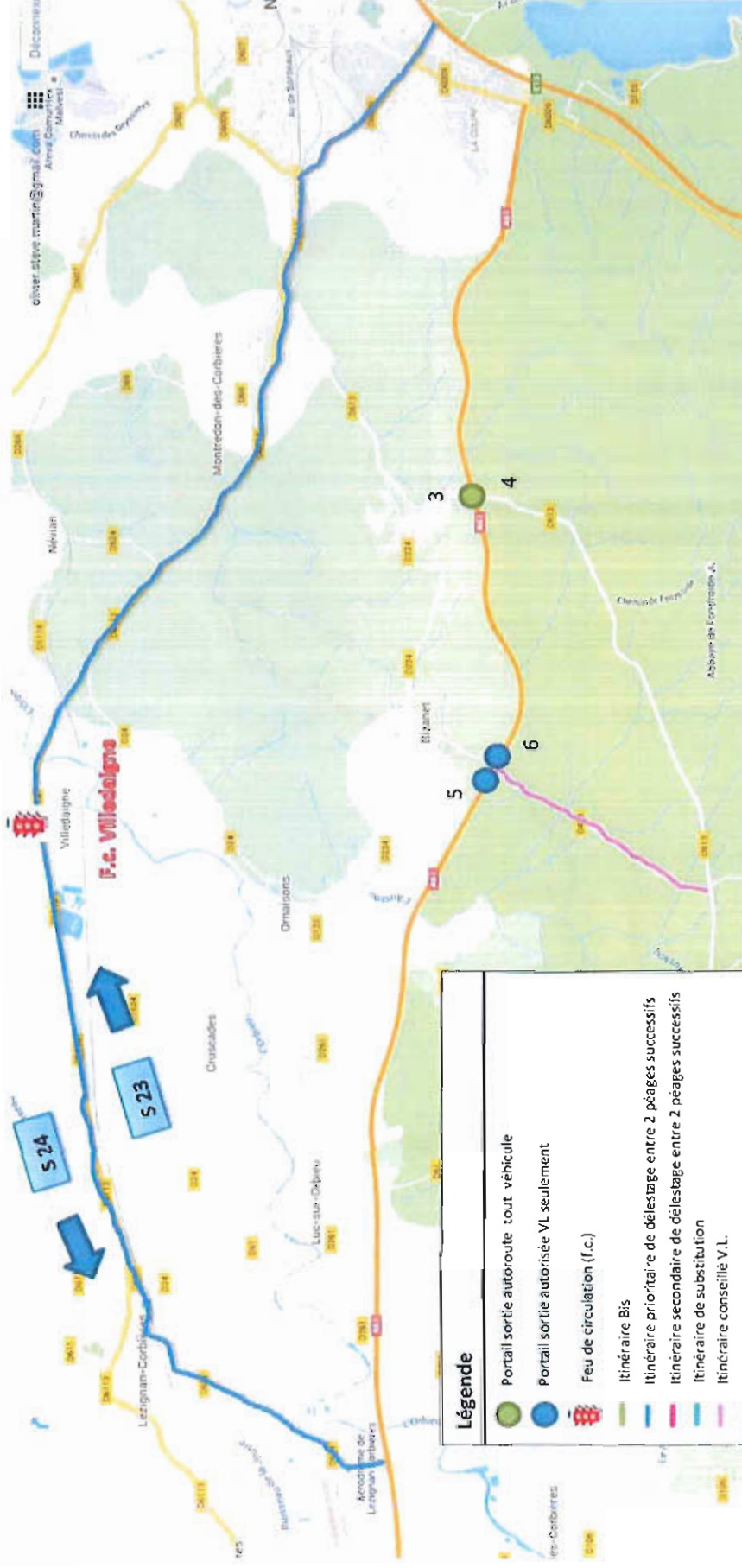
Légende	
	Portail sortie autoroute tout véhicule
	Portail sortie autorisée VL seulement
	Feu de circulation (S.C.)
	Itinéraire Bis
	Itinéraire prioritaire de délestage entre 2 péages successifs
	Itinéraire secondaire de délestage entre 2 péages successifs
	Itinéraire de substitution
	Itinéraire conseillé V.L.



Itinéraire de Délestage Leucate ↔ Perpignan (S7 – S8 et S9 – S10)



Itinéraire de Délestage Lézignan Corbières ↔ Narbonne Sud (S23 et S24)





Itinéraire de Délestage Carcassonne Est ↔ Lézignan Corbières (S21 et S22)

